

Commission locale de l'eau – séance plénière SAGE du bassin de la Sarthe Aval

Mardi 5 juillet 2016 / Malicorne/Sarthe

Ordre du jour

- De 9h30 à 12h30 :
 1. Adoption du compte-rendu de la séance du 15 décembre 2015.
 2. Présentation du rapport d'activités 2015.
 3. Consultation sur le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau sur l'aménagement et l'entretien des cours d'eau du bassin de la Taude (Souvigné-sur-Sarthe), Syndicat du bassin de la Taude.
 4. État des lieux des captages en eau potable grenelle (prioritaires) du bassin versant en Sarthe (M. Philippe Nouvel, Direction Départementale des Territoires de la Sarthe) et Mayenne (M. Jean-Luc Delêtre, animateur du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de Ballée, Chémeré, Cossé en Champagne et Meslay Ouest) et les outils mis en place.
 5. Consultation sur le plan local d'urbanisme de la communauté de communes du Bocage Cénomans.
 6. Élaboration du SAGE : présentation de la stratégie.
- Repas
- De 14h à 15h : Visite de l'usine d'eau potable de Sablé-sur-Sarthe.

1. Adoption du compte-rendu de la séance du 15 décembre 2015



2. Présentation du rapport d'activités 2015.



2. Présentation du rapport d'activités de la CLE 2015

Les événements marquants de 2015

- **La vie de la CLE et de son bureau**
 - 3 séances plénières de CLE
 - 2 réunions de bureau de CLE
 - 3 intercommissions réunissant les membres des trois commissions thématiques (scénario tendance + scénarios contrastés)
 - 1 réunion InterSAGE
 - 1 réseau technique Aménagement et Gestion des Milieux Aquatiques : le 17/11 à Cérans-Foulletourte (72)

- **Calendrier 2015**
 - 26 février : réunion InterSAGE (La Chapelle Saint Aubin). Bureaux des Commissions locales de l'eau des bassins de l'Huisne, de la Sarthe amont et les membres de la CLE Sarthe aval (le bureau n'ayant pas été réélu).
 - Présentation du projet de SDAGE Loire-Bretagne et de programme de mesures 2016-2021.
 - Présentation du projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation 2016-2021.

2. Présentation du rapport d'activités de la CLE 2015

Les événements marquants de 2015

- **Calendrier**

- 16 mars : séance plénière de CLE (Avoise). Présidence assurée par intérim par M. Antoine d'Amécourt.
 - Avis favorable au projet de SDAGE 2016-2021 et au programme de mesures
 - Avis favorable au projet de Plan de Gestion des Risques Inondations Loire-Bretagne.
 - Report de l'élection d'un nouveau président et des élections du bureau (renouvellement partiel du collège des élus) à la prochaine réunion, après les élections départementales.
- 09 juin : Intercommission (Malicorne/Sarthe). Scénario tendance
- 29 juin : séance plénière de CLE (Avoise).
 - Avis favorable au programme de restauration et d'entretien des bassins de la Vézanne et du Fessard et au programme de restauration et d'entretien des milieux aquatiques et du réseau hydrographique des basses vallées angevines.
 - Avis favorable au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Souigné-Flacé.

2. Présentation du rapport d'activités de la CLE 2015

Les événements marquants de 2015

- **Calendrier**

- Désignation d'un « référent GEMAPI » : M. Thierry COZIC. Rôle : suivre le dossier de la GEMAPI et en référer aux membres de la CLE → participation aux rencontres du groupe de travail « GEMAPI », organisées en parallèle de la CDCI (commission départementale de la coopération intercommunale) 72.
- Élection des membres du bureau, de la Présidente et des vices-présidents :
 - Présidente, Mme Ghislaine Bodard-Soudée, Conseillère déléguée de Sablé sur Sarthe ;
 - vice-président : M. Antoine d'Amécourt, Maire d'Avoise (Président de la commission thématique «Amélioration de la qualité des eaux de surface et souterraines») ;
 - vice-président : M. Jean-Paul Boisard, Maire de Saint Jean du Bois (Président de la commission thématique «Lutte contre les inondations et préservation d'un débit d'étiage suffisant») ;
 - vice-président : M. Jean-Louis Demois, Vice-Président de la Communauté d'agglomération Angers Loire Métropole (Président de la commission thématique « Protection des milieux aquatiques : cours d'eau et zones humides »).

2. Présentation du rapport d'activités de la CLE 2015

Les événements marquants de 2015

- **Calendrier**

- 21 septembre : Intercommission (Parigné-l'Evêque). Scénarios contrastés
- 20 octobre : Intercommission (Sablé-sur-Sarthe) . Scénarios contrastés
- 10 novembre : Bureau de CLE (Loué)
 - Impacts des ruissellements liés aux infrastructures de transport sur l'Orne Champenoise . Présentation du dossier par le syndicat.
 - Information sur les réflexions du groupe de travail GEMAPI en Sarthe et sur la stratégie d'évolution juridique de la structure porteuse du SAGE.
 - Avis favorable sur le projet de cartographie des cours d'eau pour la police de l'eau de la Mayenne.
- 17 novembre : Réseau technique Aménagement et Gestion des Milieux Aquatiques (Cérans-Foulletourte)
- 15 décembre : CLE (Sablé/Sarthe) - Adoption du scénario tendance et des scénarios contrastés.

2. Présentation du rapport d'activités de la CLE 2015

Les événements marquants de 2015

- **Dossiers soumis pour avis**

- 43 dossiers de déclaration Loi sur l'eau sont transmis à la CLE pour information.
- 10 dossiers pour avis ont été examinés par la CLE ou son bureau :
 - Projet de SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 et programme de mesures 2016-2021
 - Projet de PGRI Loire-Bretagne
 - Plan Local d'Urbanisme des commune de Souigné-Flacé, Sainte-Suzanne et de Laigné en Belin
 - Mise en œuvre des mesures compensatoires LGV-BPL
 - Programme de restauration et d'entretien des milieux aquatiques et du réseau hydrographique des basses vallées angevines.
 - Programme de restauration et d'entretien des bassins de la Vézanne et du Fessard.
 - Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau « centrale hydroélectrique du moulin Gabet » (Cheffes/Sarthe)
 - Projet de cartographie des cours d'eau pour la police de l'eau de la Mayenne

2. Présentation du rapport d'activités de la CLE 2015

Les événements marquants de 2015

- **Suivi des études d'élaboration du SAGE** : Validation des scénarios tendance et contrastés en CLE le 15 décembre.
- **Mise à jour des taux d'étagement des cours d'eau** (stage mutualisé Sarthe Aval, Sarthe Amont, Huisne, 5 mois). Mise à jour des taux d'étagement pour permettre à la CLE dans un 2nd temps de proposer des objectifs de réduction. Réalisation d'une base de données (mise à jour des bases existantes, compilation dans une base unique, actualisation de cette base à l'aide des données des techniciens de rivières), définition des taux d'étagement et proposition d'objectifs de réduction.
- **Réalisation d'une enquête sur les inventaires des cours d'eau, des zones humides, des zones d'expansion des crues et des haies et sur la réduction des pesticides** (194 communes, 111 communes ont répondu)
Bon taux de réponse. Les communes connaissent bien le SAGE. Les inventaires réalisés sont intégrés aux documents d'urbanisme.
→ Nécessité de communiquer sur l'importance des zones humides, des haies, des zones d'expansion de crues, des cours d'eau et des inventaires.

2. Présentation du rapport d'activités de la CLE 2015

Les événements marquants de 2015

- **Poursuite de la réflexion visant à mieux structurer la maîtrise d'ouvrage sur les milieux aquatiques :**

- 2014 : réalisation d'un état des lieux de la maîtrise d'ouvrage à l'échelle du bassin de la Sarthe.
- Février : rencontre organisée par l'IIBS avec les services des 5 DDT à l'échelle du bassin de la Sarthe. Échanges sur l'état des lieux de la maîtrise d'ouvrage, sur des cartes de scénarios et sur la méthode et les actions pour la mise en œuvre de la GEMAPI.
 - Définition de territoires prioritaires.
 - Décision d'organiser par l'IIBS, en juin, une réunion, en partenariat avec les DDT 72 et 53, et l'agence de l'eau Loire-Bretagne : rencontre des syndicats de rivière et des communautés de communes présents sur le territoire du SAGE.
- 10 juin : réinstallation du conseil d'administration de l'IIBS. Les élus annulent l'action de l'IIBS sur les territoires tant que la stratégie d'évolution statutaire de l'IIBS n'est pas actée.
- 15 décembre : organisation de cette rencontre par la DDT 72. Objectifs : information sur la GEMAPI et moment d'échange entre les acteurs concernés.

2. Présentation du rapport d'activités de la CLE 2015

Les événements marquants de 2015

- **Le contrat de partenariat entre l'IIBS et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne**

- Signature début 2015 par les présidents des CLE Sarthe amont, Sarthe aval et Huisne, le président de l'IIBS et le directeur général de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.
- Objectif : renforcer leur partenariat en faveur de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
- Durée : 3 ans (2015-2017)
- Contenu : missions et le programme d'actions que s'engage à mener l'IIBS sur le bassin versant de la Sarthe.
 - Appui aux CLE pour l'élaboration, la révision et la mise en œuvre des SAGE;
 - Structuration et appui à la maîtrise d'ouvrage locale par l'accompagnement à la prise de compétence GEMAPI;
 - Synthèse et vulgarisation des données sur la qualité des eaux et des milieux aquatiques ;
 - Information et la sensibilisation du public autour des enjeux identifiés dans les trois SAGE.

2. Présentation du rapport d'activités de la CLE 2015

Les événements marquants de 2015

- **Communication/information IIBS**

- MES'SAGES, bulletin d'information des bassins de la Sarthe et de l'Huisne : 1^{er} numéro, paru en novembre, 24 p., 800 exemplaires. Informations sur le bassin de la Sarthe et sur les trois SAGE portés par l'IIBS.
- 5 mini-fiches d'information sur les SAGE et leur structure porteuse (format A5).
- Le site Web de l'IIBS : www.bassin-sarthe.org : regroupe les informations sur les trois SAGE : Huisne, Sarthe Amont et Sarthe Aval ainsi que sur l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe.
- Page Facebook de l'Institution (70 mentions « j'aime »).
- Formation des membres de CLE (01/07, 40 personnes environ)
 - « les bases de la politique de l'eau : objectifs, outils et acteurs ».
 - Objectif : mieux comprendre les contours de la politique de l'eau et sa mise en œuvre et que chaque membre de CLE, nouveau ou ancien, prenne toute la mesure du rôle qu'il peut jouer dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE.

2. Présentation du rapport d'activités de la CLE 2015

Les événements marquants de 2015

- **Communication/information Sarthe Aval**

- Document de synthèse de l'étude d'état des lieux et diagnostic : A4, 12 p. Reprend les points essentiels de l'étude. Diffusé aux membres de la CLE lors de son renouvellement.
- Mémento (A5, 20 p.). A destination des acteurs du SAGE ainsi que de l'ensemble des élus du bassin versant. Il contient l'essentiel sur les SAGE (ce qu'est un SAGE, qui fait quoi, sa portée juridique) et le bassin versant de la Sarthe Aval.
- Annuaire de la CLE (A4, 4 feuilles) : liste des membres de la CLE ainsi que leurs coordonnées, les règles de fonctionnement et les communes du périmètre du SAGE. Destiné aux membres de la CLE.

2. Présentation du rapport d'activités de la CLE 2015

Eléments financiers

Mission SAGE Sarthe Aval au sein de l'IIBS : 128 980,92 euros

- **Cellule d'animation : 82 111,48 euros**

- 1 animatrice de CLE (1 ETP)

- + 3 postes mutualisés avec les cellules d'animation des SAGE des bassins de la Sarthe Amont et de l'Huisne :

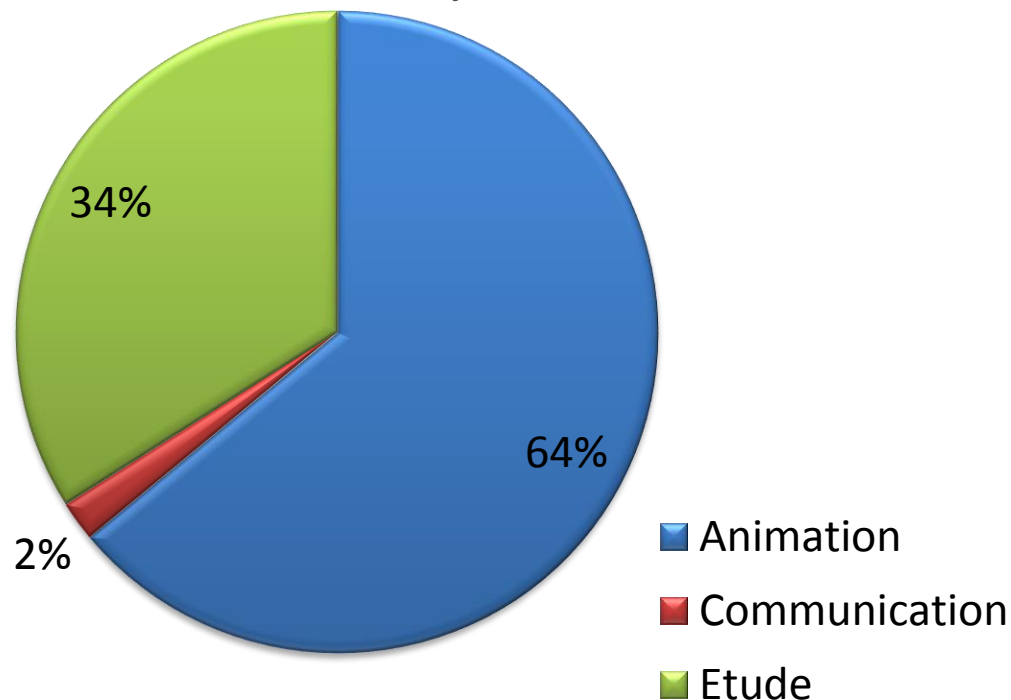
- 1 ingénieur chargé de mission suivi/évaluation du SAGE et du Système d'Information géographique (0,33 ETP)

- 1 assistante chargée de la gestion administrative et comptable (0,33 ETP).

- 1 coordinatrice de bassin versant (0,33 ETP).

- **Etude : 44 362,11 euros**

- **Communication :
2 507,33 euros**



2. Présentation du rapport d'activités de la CLE 2015

Analyse et bilan 2015

- La mission d'assistance à la structuration de la maîtrise d'ouvrage a été lancée. Cette question est également au cœur du projet de contrat de partenariat IIBS – Agence de l'eau.
- Le renouvellement total du conseil d'administration de l'IIBS en juin 2015 a entraîné un retard du lancement de l'étude volumes prélevables ainsi qu'un décalage du calendrier concernant la structuration à la maîtrise d'ouvrage et l'évolution des statuts de l'IIBS. De plus, les départements membres du CA ont indiqué leur volonté de se désengager de l'IIBS au plus tard le 31/12/2017.
- Le collège des élus suite aux élections municipales de 2014 a été renouvelé : Mme Bodard-Soudée est élue présidente de la CLE, le 29 juin 2015, relançant les travaux d'élaboration du SAGE.
- La CLE a adopté le scénario tendance et les scénarios contrastés lors de la séance plénière du 15 décembre.

2. Présentation du rapport d'activités de la CLE 2015

Principales perspectives 2016

- Définition de la stratégie. Durée : 6 mois : janvier 2016-juin 2016.
- Lancement de l'étude gestion quantitative de la ressource en eau : volumes prélevables. Durée : 18 mois, de février 2016 à juillet 2017.
- Rédaction du SAGE. Durée : 8 mois, septembre 2016- avril 2017. Rédaction des documents du SAGE.
- Poursuite la structuration de la maîtrise d'ouvrage pour l'entretien et la restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques.
- Recherche de nouveaux adhérents à l'IIBS pour permettre la modification de ses statuts en syndicat mixte, au plus tard pour le 01/01/2018.
- Poursuite de la communication mutualisée entre la CLE avec les autres CLE du bassin de la Sarthe.

Validation et diffusion

- Présentation et adoption par la CLE.
- Adoption par le conseil d'administration de l'IIBS. Intégré au rapport annuel de l'IIBS.
- Transmission au préfet de chacun des départements intéressés, au préfet coordonnateur de bassin et au comité de bassin concernés, conformément au code de l'environnement (article R212-34).

3. Consultation sur le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau sur l'aménagement et l'entretien des cours d'eau du bassin de la Taude (Souvigné-sur-Sarthe), Syndicat du bassin de la Taude.

Note + présentation de Cécilia André, technicienne de rivière



Alençon, le 21 juin 2016

Dossier suivi par :

Agathe REMOND

Tél. 02 33 82 22 72

Courriel : agathe.remond@bassin-sarthe.org

Vos réf. -

Nos réf. AR/160621/N1

**NOTE
à l'attention des
Membres de la CLE**

Séance du 05 juillet 2016

**Objet : Consultation sur le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau sur
l'aménagement et l'entretien des cours d'eau du bassin de la Taude
(Souvigné-sur-Sarthe)**

1- Objet de la consultation

Par courrier daté de juin 2016, le préfet de la Sarthe consulte la Commission locale de l'eau du SAGE Sarthe Aval afin de recueillir son avis sur le dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau sur l'aménagement et l'entretien des cours d'eau du bassin de la Taude (Souvigné-sur-Sarthe).

2- Caractérisation du projet et demandeur

Le demandeur est le syndicat de bassin versant de la Taude, créé en 1981, dont les communes adhérentes sont : Saint Denis d'Anjou, Bouère, Gréz en Bouère, Saint Brice et Souvigné sur Sarthe (en 2013). Une carte de localisation est en annexe 1. Le président est M. Hériveaux et la technicienne de rivières est Mme Cécilia André.

Le bassin versant de la Taude a une superficie de 83 km², avec un linéaire total de cours d'eau de 74 km, dont près de 25 km pour la Taude.

Les travaux concernés par le dossier concernent le cours d'eau de la Taude, le ruisseau des Vallées et le ruisseau du Douet, uniquement sur l'emprise communale de Souvigné sur Sarthe, les autres communes adhérentes au Syndicat ayant déjà fait l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) précédente.

Ce dossier avait été présenté par Cécilia André, lors du bureau de CLE du 11 décembre 2013, qui avait émis un avis favorable au projet (en précisant qu'un avenant devra être ajouté au contrat afin de prendre en compte les futures préconisations du SAGE du bassin de la Sarthe Aval).

L'objectif du programme est l'entretien des cours d'eau dans le but de respecter les objectifs de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE).

Les travaux sont prévus sur 3 ans à compter de 2016, avec un montant global de 158 334 d'euros TTC.

3- État des lieux

Le programme d'action sur les milieux aquatiques du bassin de la Taude est issu d'une étude préalable au Contrat territorial milieux aquatiques (CTMA) réalisé sur l'ensemble du linéaire de la masse d'eau de la Taude (FRGR0490). Le bon état écologique est ciblé pour 2017.

La Taude est classée sur la liste 1 au titre du classement des cours d'eau (article L 214-17 du Code de l'Environnement), sur ce cours d'eau :

- aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique.
- le renouvellement de la concession ou de l'autorisation des ouvrages existants est subordonné à des prescriptions permettant de maintenir le très bon état écologique des eaux, de maintenir ou d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau d'un bassin versant ou d'assurer la protection des poissons grands migrateurs.

➤ **Qualité physico-chimique et biologique**

La station de mesures du réseau de contrôle opérationnel (RCO) se trouve sur le cours de la Taude à Saint Brice. Cette station fait l'objet d'un suivi des paramètres physico-chimiques depuis 2007 et des pesticides sur 2009.

○ **Qualité physico-chimique**

Les paramètres analysés sur la station pour la période 2008-2010 traduisent une qualité d'eau globalement bonne. Seuls les nitrates présentent des résultats médiocres : les valeurs moyennes sont comprises entre 32 et 37 mg/L. Ils sont le paramètre déclassant.

○ **Qualité biologique**

L'Indice Global Normalisé (IBGN) (invertébrés aquatiques) en 2009 et 2010 présente des notes qui traduisent une bonne qualité biologique.

L'Indice biologique diatomique (IBD) (algues unicellulaires) en 2009 et 2010 indique une qualité biologique très bonne.

Cependant, l'indice poisson rivière en 2008 traduit une très mauvaise qualité.

➤ **Hydromorphologie**

Le lit mineur est très altéré du fait du colmatage des substrats et de l'importance des travaux hydrauliques réalisés sur les affluents (curage, déplacement, recalibrage...).

La continuité écologique est fortement déclassée par la présence d'ouvrages anciens (moulins) sur la Taude et par les ouvrages agricoles et routiers sur les affluents.

Les berges présentent un état moyen en lien avec le fort piétinement par le bétail et l'impact des travaux hydrauliques.

Les paramètres hydromorphologiques sont déclassés avec un risque de non atteinte des objectifs de bon état.

4- Travaux prévus

Les principales altérations de la Taude concernent la continuité écologique au regard de la succession d'ouvrages (anciens moulins), l'état morphologique de la rivière par la banalisation des écoulements et des habitats en relation avec l'artificialisation de la rivière par les ouvrages, l'état sanitaire de la végétation et l'état des berges dégradées par le piétinement bovin.

L'ensemble des actions va contribuer à améliorer le fonctionnement général de la rivière. Les actions relatives à la continuité écologique (issues de l'étude complémentaire ouvrage) seront les plus contributrices à l'amélioration.

➤ **Les actions prévues sont les suivantes**

- Actions pour maintenir la structure des berges, restaurer ou conserver les fonctionnalités de la ripisylve :
 - o lutte contre le piétinement des animaux : pose de clôtures (électriques, barbelés ou de type URSUS), aménagement de zones d'abreuvement pour les animaux, réalisation de passage pour les animaux et engins (pour lutter contre la divagation du bétail dans le lit du cours d'eau) : passerelle, gués, hydrotube ;
 - o travaux sur la ripisylve (abattage, débroussaillage, taille en cépée, taille en têtard) et les encombres ;
 - o gestion des espèces envahissantes de berge (renouée du Japon).
- Actions pour améliorer la continuité écologique :
 - o actions d'effacement d'ouvrages en très mauvais état ne présentant plus d'usage et d'ouvrages de prises d'eau d'étang non réglementaires (batardeaux, seuils, déversoirs...);
 - o étude complémentaire sur les ouvrages hydrauliques (anciens systèmes hydrauliques de moulins qui présentent des chutes plus ou moins importantes). Les objectifs de l'étude sont d'étudier les ouvrages pour aboutir, après l'établissement de plusieurs scénarios, à un projet d'aménagement pour chaque site. Les travaux qui seront alors définis feront l'objet d'un avenant à la DIG et seront intégrés au programme de travaux du CTMA de la Taude sur la commune de Souvigné sur Sarthe. Coût : 43 200 € TTC (étude non incluse dans la DIG).
- Actions pour améliorer la qualité du lit mineur des cours d'eau :
 - o retrait d'ouvrages de franchissement (ponts, passerelles, buses) ne présentant plus d'usages : remplacement d'une ancienne passerelle (type poteau EDF) sur la Taude et d'un passage busé sur le ruisseau des vallées ;
 - o gestion des encombres et retrait de clôtures en travers (solutions de remplacement prévues si nécessaire).
- Actions de communication, sensibilisation et d'information, suivi et emploi de personnel, étude bilan des interventions en fin de programme : actions non concernées par la DIG mais indispensables à la réalisation du programme de travaux.

➤ **Actions concernées par la DIG**

Typologie	Actions	Opérations soumises à procédures au titre de la loi sur l'eau et rubriques concernées (cf annexe 2)	Quantité (u : unité, ml : mètre linéaire)	Coût (€ TTC)
Travaux sur les berges et ripisylve	Pose de clôture	-	2 991 ml	17 946
	Aménagement d'abreuvoirs	3.1.2.0 : Déclaration	21 u	24 960
	Franchissement bovin/engin	3.1.2.0 : Déclaration	3 u	4 680
	Travaux sur la ripisylve : - débroussaillage - abattage, recépage	-	- 18 100 ml - 101 u	56 724
Travaux sur le lit mineur	Gestion des encombres et retrait de clôtures en travers	-	50 u	3 864
	Retrait ou réfection d'ouvrages de franchissement	3.1.2.0 : Déclaration	4 u	5 640
Travaux pour rétablir la continuité écologique	Effacement d'ouvrage hydraulique	3.1.1.0, 3.1.2.0, 3.1.5.0 : Autorisation	2 u	1320
Total				158 334

➤ **Financement des travaux :**

- Agence de l'Eau Loire-Bretagne : environ 50 %.
- Département de la Sarthe : de 0 à 30 %.
- Région Pays de la Loire : en complément du financement de l'Agence et du Département (montant total ne pouvant pas dépasser 80 %).
- Aucune participation financière n'est demandée aux riverains, sauf pour la pose de clôtures.

5- Compatibilité avec le SAGE

Les enjeux et objectifs associés du SAGE, définis lors du diagnostic et complétés lors des scénarios, sont les suivants :

Enjeux	Objectifs
Gouvernance, communication, mise en cohérence des actions	- Sensibiliser, développer la pédagogie et les échanges.
Amélioration de la qualité des eaux	- Améliorer la qualité des eaux de surface (notamment sur certains affluents sensibles aux pollutions ponctuelles) : phosphore, oxygénation. - Améliorer la qualité des eaux souterraines vis-à-vis des nitrates et pesticides. - Garantir la qualité de la ressource en eau potable. - Limiter les micropolluants, substances émergentes.
Amélioration de l'hydromorphologie et de la continuité écologique	- Améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau et la continuité écologique. - Maîtriser le développement des espèces invasives.
Préservation des zones humides	- Préserver/restaurer les fonctionnalités des zones humides
Gestion équilibrée de la ressource	- Garantir les équilibres besoins/ressources. - Développer les économies d'eau et la lutte contre les gaspillages. - Respecter les débits d'étiage.
Réduction de la vulnérabilité aux inondations et du ruissellement	- Améliorer la gestion des espaces ruraux (bocage) et urbains (eaux pluviales), travailler sur la gestion du foncier. - Développer la culture du risque. - Participer à la réduction de la vulnérabilité.
Objectif transversal : limiter le phénomène d'érosion	

Le projet est compatible avec les enjeux définis et objectifs associés du SAGE.

En effet, les actions de préservation, d'entretien et de restauration des cours d'eau permettront d'améliorer l'hydromorphologie de la Taude et de ses affluents. De plus, la gestion de la renouée (plante invasive) est prévue.

La restauration et l'entretien de la ripisylve contribueront à limiter localement le phénomène d'érosion.

Les actions sur la continuité écologique sur un cours d'eau en liste 1 (et donc sans obligation de restauration) démontre une volonté du syndicat de rétablir la circulation des espèces aquatiques et des sédiments.

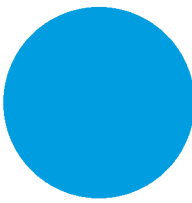
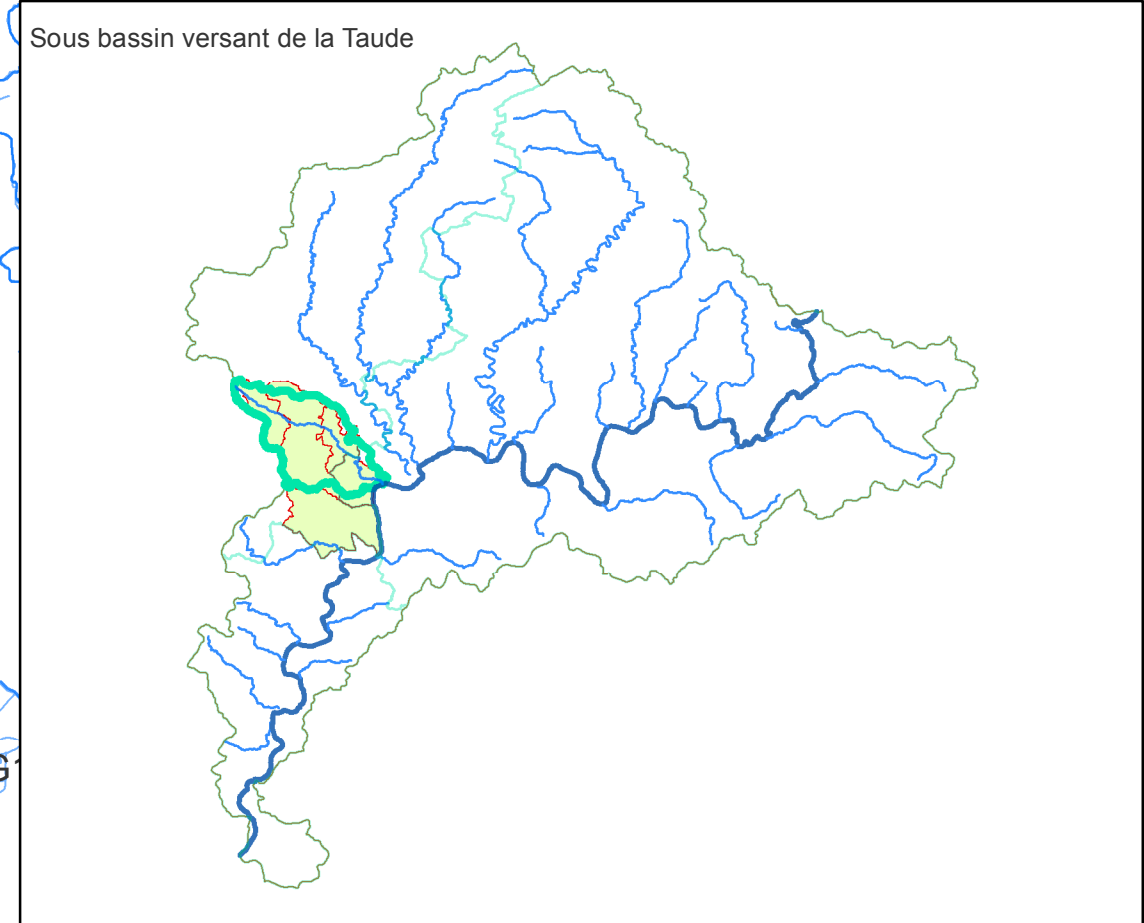
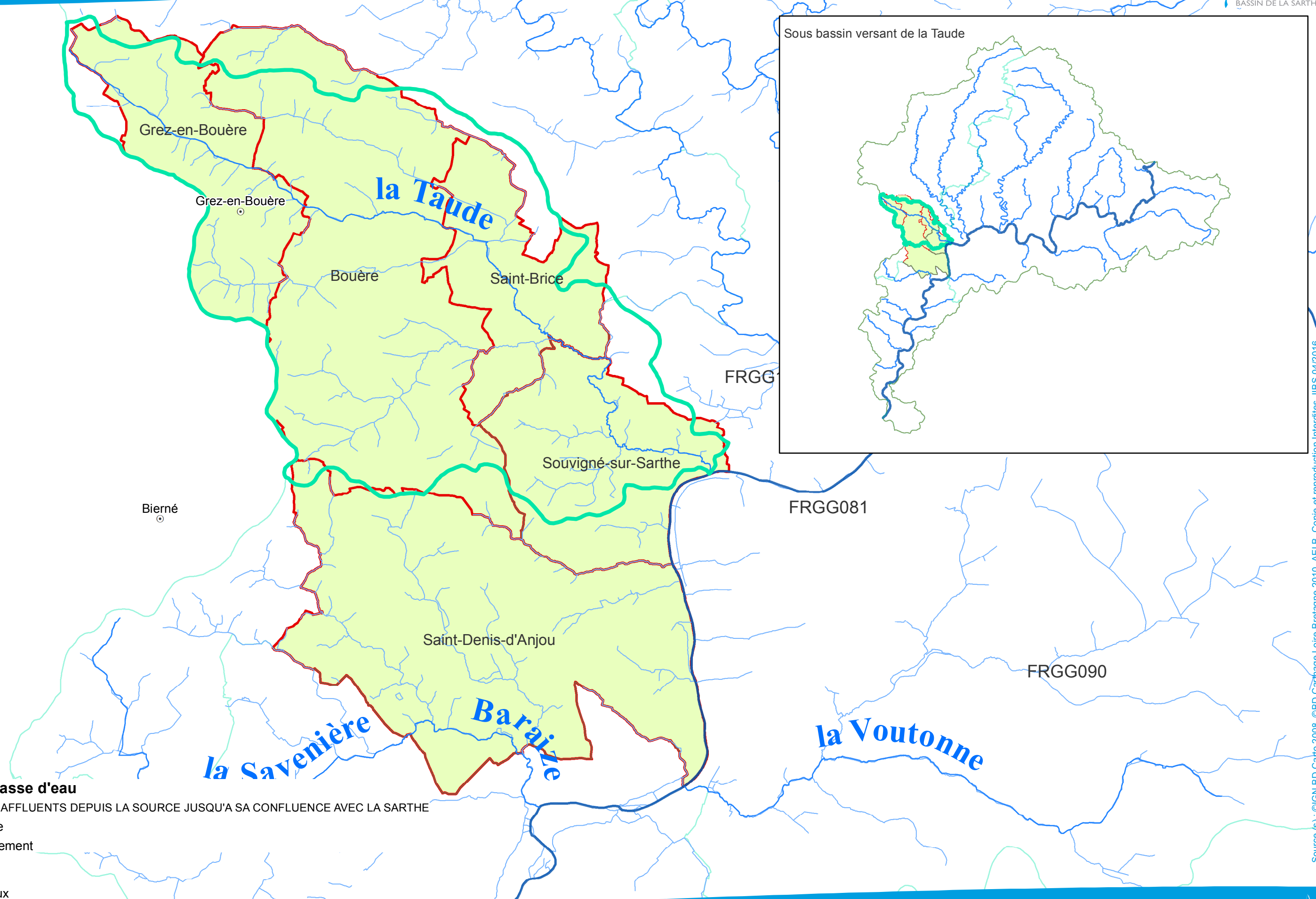
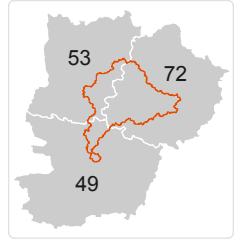
En outre, l'ensemble des actions va concourir à l'amélioration de la qualité de l'eau, notamment la pose de clôture et l'installation d'abreuvoirs qui vont réduire les apports en matières en suspension et matières fécales.

Enfin, le suivi des actions sera réalisé, ainsi que des actions de communication et de sensibilisation via la technicienne de rivières.

Cependant, de par les compétences du syndicat, aucune action n'est prévue sur les zones humides.

Sous bassin versant de la Taude

Bassin versant de la Sarthe Aval



Sous bassin de masse d'eau

-  LA TAUDE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE
-  Limite communale
-  Limites de département
-  La Sarthe
-  Affluents principaux
-  Réseau secondaire



ANNEXE 2 : typologie des installations, ouvrages, travaux ou activités soumis à déclaration (D) ou autorisation (A) dans le cadre du projet

- 3. 1. 1. 0. Installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau, constituant :
 - 1° Un obstacle à l'écoulement des crues (A) ;
 - 2° Un obstacle à la continuité écologique :
 - a) Entraînant une différence de niveau supérieure ou égale à 50 cm, pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval de l'ouvrage ou de l'installation (A) ;
 - b) Entraînant une différence de niveau supérieure à 20 cm mais inférieure à 50 cm pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval de l'ouvrage ou de l'installation (D).

Au sens de la présente rubrique, la continuité écologique des cours d'eau se définit par la libre circulation des espèces biologiques et par le bon déroulement du transport naturel des sédiments.

- 3.1.2.0 Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3. 1. 4. 0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau :
 - 1° Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m (A) ;
 - 2° Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m (D).

Le lit mineur d'un cours d'eau est l'espace recouvert par les eaux coulant à pleins bords avant débordement.

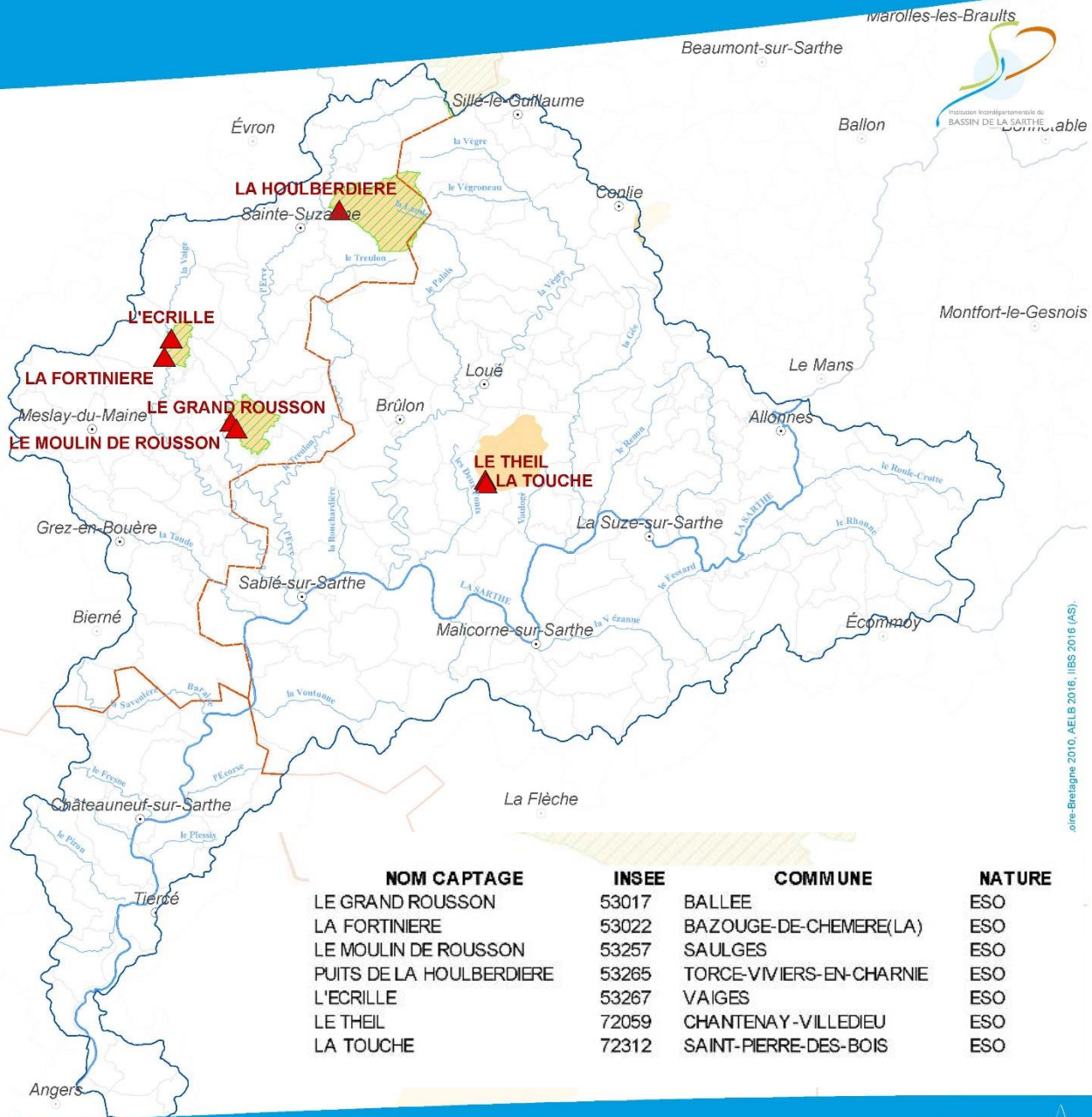
- 3. 1. 5. 0. Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens , ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet :
 - 1° Destruction de plus de 200 m² de frayères (A) ;
 - 2° Dans les autres cas (D).

4. État des lieux des captages en eau potable grenelle (prioritaires) du bassin versant en Sarthe (M. Philippe Nouvel, Direction Départementale des Territoires de la Sarthe) et Mayenne (M. Jean-Luc Delêtre, animateur du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de Ballée, Chémeré, Cossé en Champagne et Meslay Ouest) et les outils mis en place.

- Sarthe : M. Philippe Nouvel, Direction Départementale des Territoires de la Sarthe
- Mayenne : M. Jean-Luc Delêtre, animateur du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) de Ballée, Chémeré, Cossé en Champagne et Meslay Ouest

Captages prioritaires

Bassin versant de la Sarthe Aval



NOM CAPTAGE	INSEE	COMMUNE	NATURE
LE GRAND ROUSSON	53017	BALLEE	ESO
LA FORTINIERE	53022	BAZOUGE-DE-CHEMERE(LA)	ESO
LE MOULIN DE ROUSSON	53257	SAULGES	ESO
PUITS DE LA HOULBERDIERE	53265	TORCE-VIVIERS-EN-CHARNIE	ESO
L'ECRILLE	53267	VAIGES	ESO
LE THEIL	72059	CHANTENAY-VILLEDIEU	ESO
LA TOUCHE	72312	SAINT-PIERRE-DES-BOIS	ESO

- Captage prioritaire
- Aire d'alimentation de captage
- CT Pollution diffuse
- Limite communale
- Limite de SAGE
- Limite de département



Programme de préservation de la qualité de l'eau sur les captages prioritaires de l'Ecrille, la Fortinière, le Moulin de Rousson, le Grand Rousson et la Houlberdière

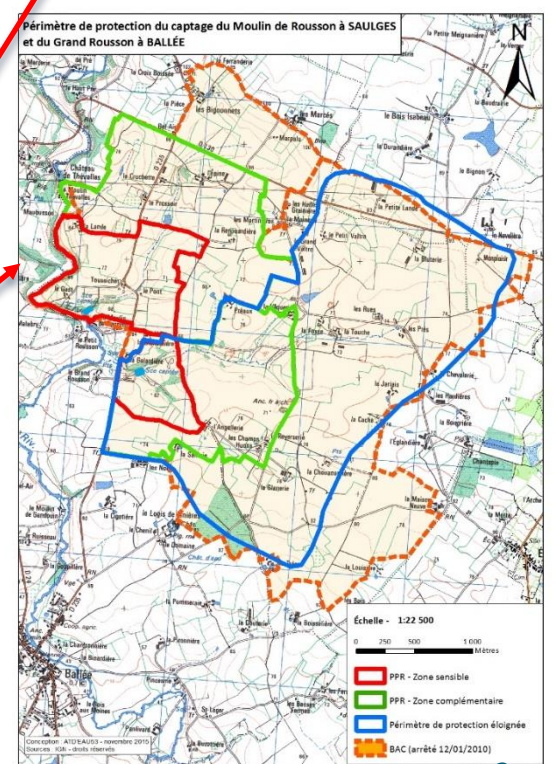
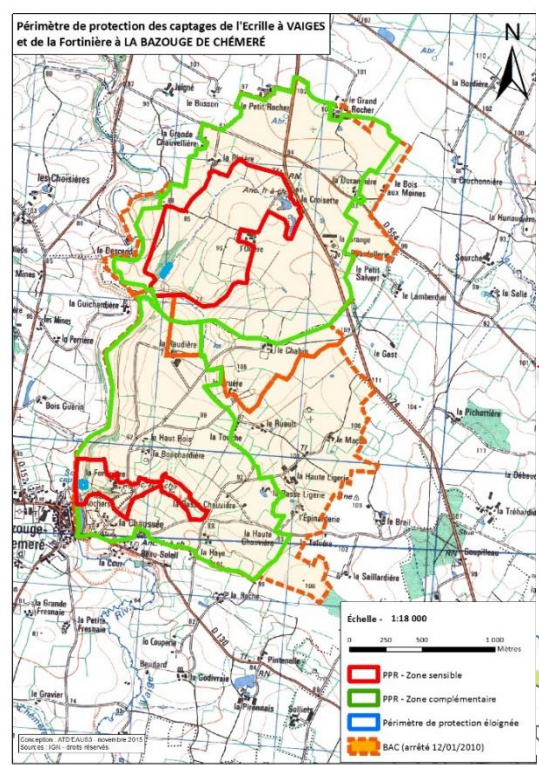
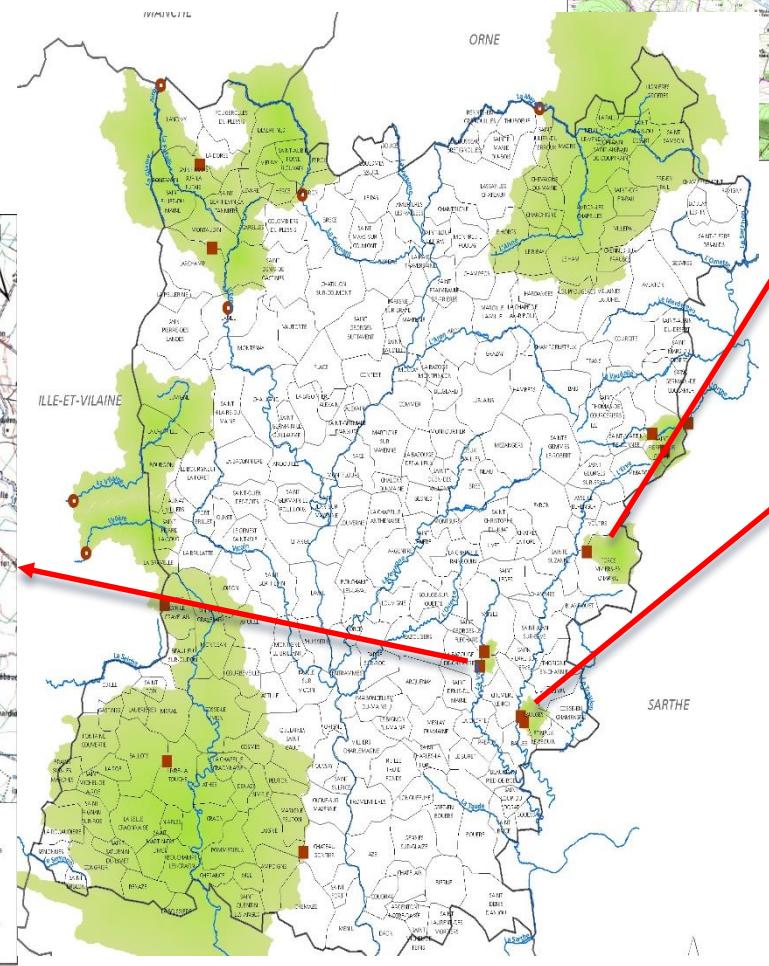
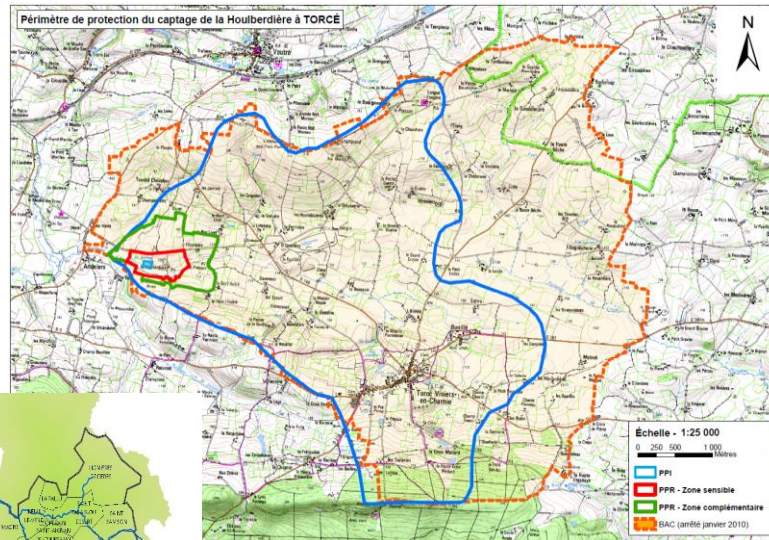


Présentation CLE SAGE Sarthe Aval 5 juillet 2016

SOMMAIRE

1. Présentation des captages
2. Programme de protection des captages 2012-2015
3. Evolution en nitrates des captages
4. Evaluation du contrat territorial 2012-2015
5. Gouvernance contrat territorial 2017-2021

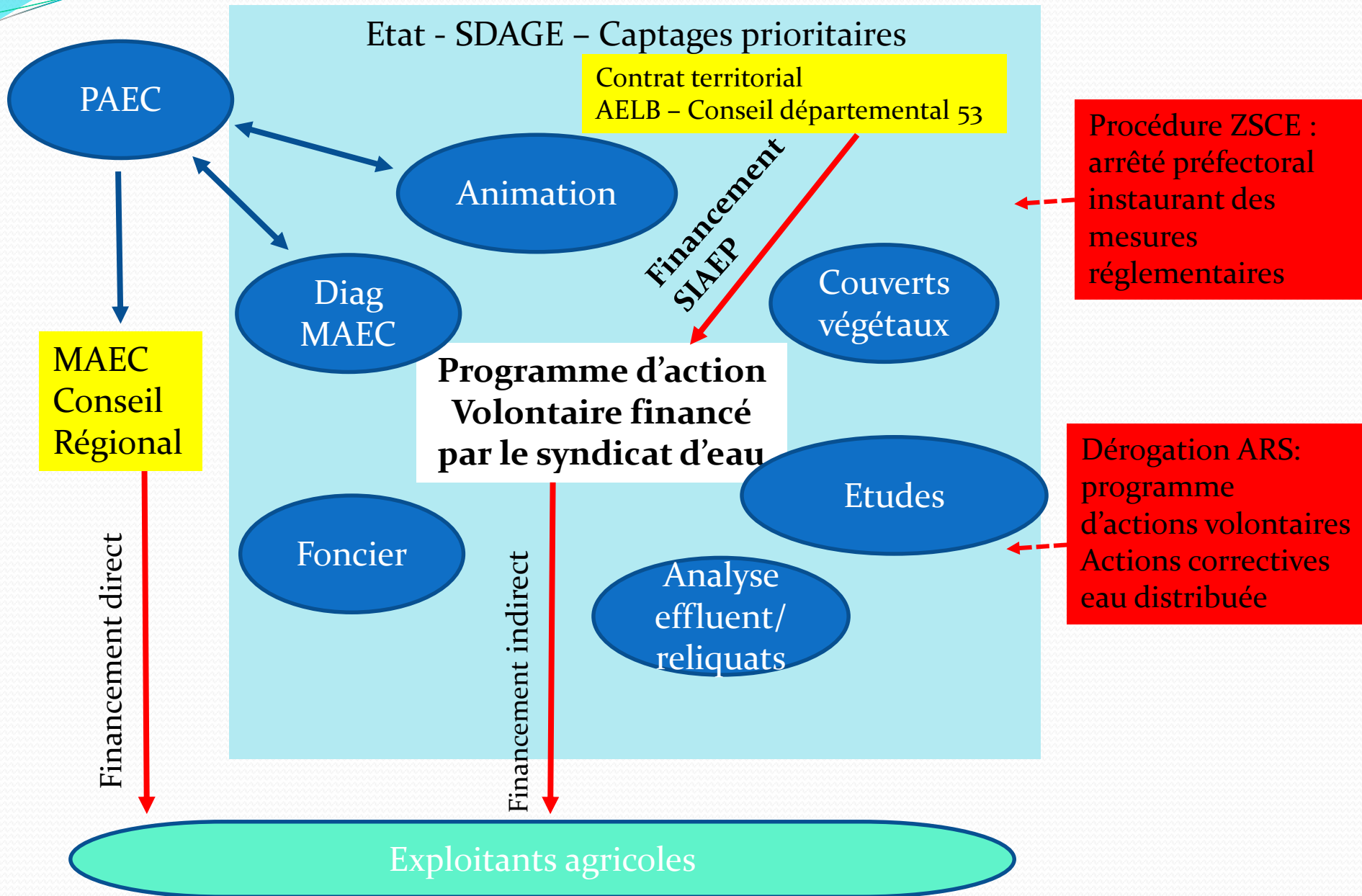
Localisation des bassins versants



Présentation des captages

	Production (m ³)	%	Aire alimentation Captage (ha)
Ecrille	220 000	20	261
Fortinière	150 000	13	251
Moulin de Rousson	140 000	12	338
Grand Rousson	120 000	11	701
Houlberdière	500 000	44	2300
TOTAL	1 130 000	100	3851

Rappel du cadre d'intervention



Premier contrat territorial 2012 – 2016

Animation du programme et
du dispositif MAE

Aménagement du territoire et suivi de la qualité de l'eau

Etudes sur les BAC
(hydrogéologie, traçage...)
Suivi de la qualité de l'eau
Gestion de l'espace
Gestion du foncier

MAET Enjeu Eau
MAEC Enjeu Eau

Conseil agricole individuel et collectif

Diagnostics d'exploitation

Outils de pilotage de la fertilisation

(analyse des reliquats azotés, pesées colza,
analyse d'effluent,...)

Mise en place d'essais collectifs ou
individuels (pratique de fertilisation,
efficacité des couverts végétaux , ...)

Accompagnement des exploitants vers
des évolutions de pratiques ou de
systèmes d'exploitation...

Evaluation du contrat territorial

Amélioration des connaissances sur les BAC

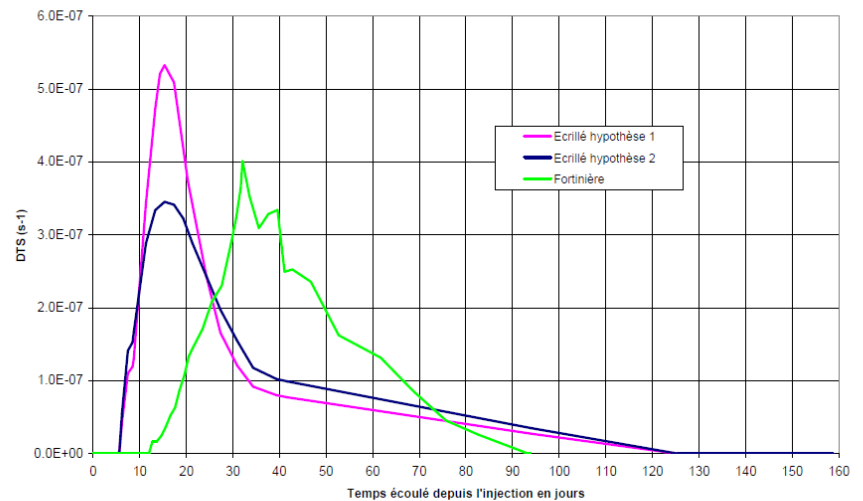
Traçage : hiver 2012/2013

Pour les deux opérations de traçage de l'Ecrillé et la Fortinière, la restitution de traceur au captage a prouvé la relation entre la perte et le captage. Cela signifie qu'une pollution survenue dans le bassin versant alimentant une perte est susceptible d'aboutir au captage concerné.

SIAEP de Chéméré-le-Roi
SIAEP de Meslay Ouest - La Cropte

Traçage de pertes, captages de la Fortinière et de l'Ecrillé
Rév. n°2

Figure 8 - Courbes de distribution des temps de séjour



Rapport Gest'eau N11-53078

Page 28

CALLIGÉE, Atlanpole, 1 rue de la Noë, BP 82118, 44321 NANTES CEDEX 03
Tél : 02.40.14.33.71 Fax : 02.40.14.33.72 E-mail : nantes@calligee.fr



Amélioration des connaissances sur les BAC

Diagnostic bocager : hiver 2015/2016



Périmètre	Linéaire de haies (km)	Densité de haies (m/ha S.A.U.)	% haies dégradées ou insuffisantes
Ecrille, Fortinière	47,9 km	95,5 m/ha	30.2 %
Grand Rousson, Moulin de Rousson	85,1 km	83,4 m/ha	23.1 %
Ensemble	133,0 km	87,4 m/ha	

Amélioration des connaissances sur les BAC

Inventaire des zones humides: printemps 2016



1 ha prairie humide aval captage
Grand Rousson - Ballée



1,2 ha zone humide
anse Erve
Captage Moulin
Rousson - Saulges



550 m² zone humide Saulges



1,5 ha prairie
humide bord Vaige
Captage Fortinière -
La Bazouge

Aménagement de l'espace : Bassin de l'Ecrille : travaux sur cours d'eau



Avant travaux

Gouffre



Après travaux

Décembre 2013

Printemps 2015
(syndicat de Bassin)



Aménagement de l'espace : Bassin du Moulin de Rousson : décembre 2015

Avant travaux



Après travaux



Aménagement de l'espace : Bassin du Grand Rousson : décembre 2015

Entretien de 1500 mètres de cours d'eau et pose de clôture et passages d'animaux



Exemple de projet de territoire : unité de séchage des luzernes sur Torcé Viviers en Charnie

Lancement de l'étude par la commune de Torcé
Viviers en Charnie
Reprise par le SIAEP des Coëvrons suite au transfert du service eau à compter du 1^{er} janvier 2015

Construction du projet avec :

- les exploitants agricoles
- les partenaires techniques

13 réunions de travail et/ou d'information organisées en 2014 et 2015



Formation sur la valorisation des prairies avec la chambre d'agriculture les 31/03 et 26/05/14



Encadrement d'un stagiaire du 10/02 au 31/05/14 développement d'une filière de foin de commerce

Organisation de visites d'unités de séchage les 12 et 27/05/14

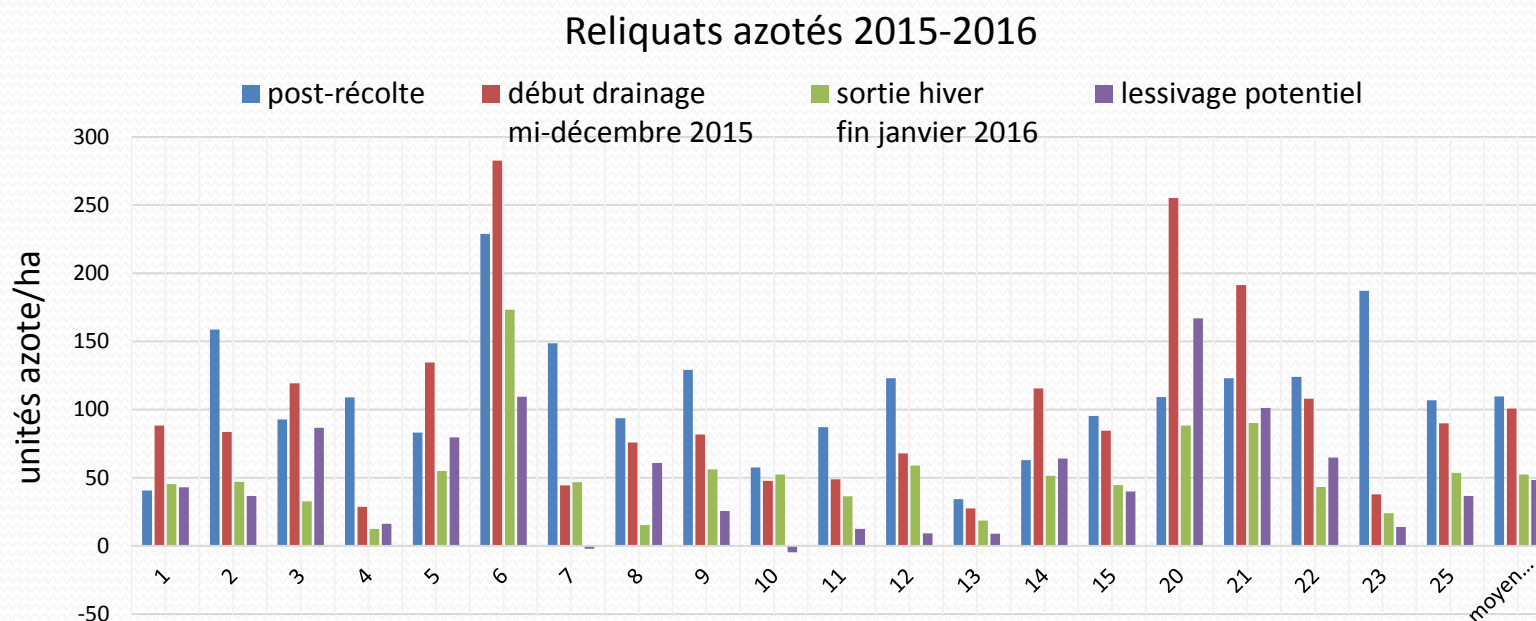


34



Conseil et pilotage de la gestion de l'azote

1. Reliquats azotés : réseau de 20 parcelles sur les 4 BAC



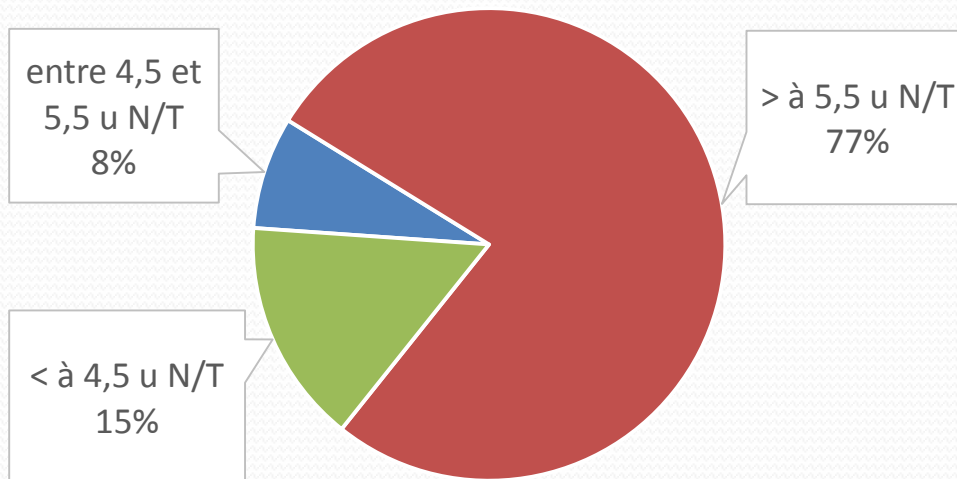
Répartition autour de la moyenne			
	RPR	RDD	RSH
Moyenne du réseau	110	101	52
Plus faible	34	28	19
Plus forte	229	283	173

Conseil et pilotage de la gestion de l'azote

2. Analyses d'effluents d'élevage (fumier et lisier)

- Connaître la valeur fertilisante pour adapter la fertilisation : 45 analyses

Teneur en azote des fumiers de bovins



	Fumier Bovin
Teneur moyenne en azote	6,33 u N/T
Valeur Corpen (référence)	5,50 u N/T
Nombre d'analyses sur 4 ans	26
Nombre d'exploitations	9

Conseil et pilotage de la gestion de l'azote

3. Couverts végétaux :

Mise en place de couverts végétaux multi-espèces :

- 35 ha en 2014/2015 (au moins 3)
- projet pour 2015/2016 (6)



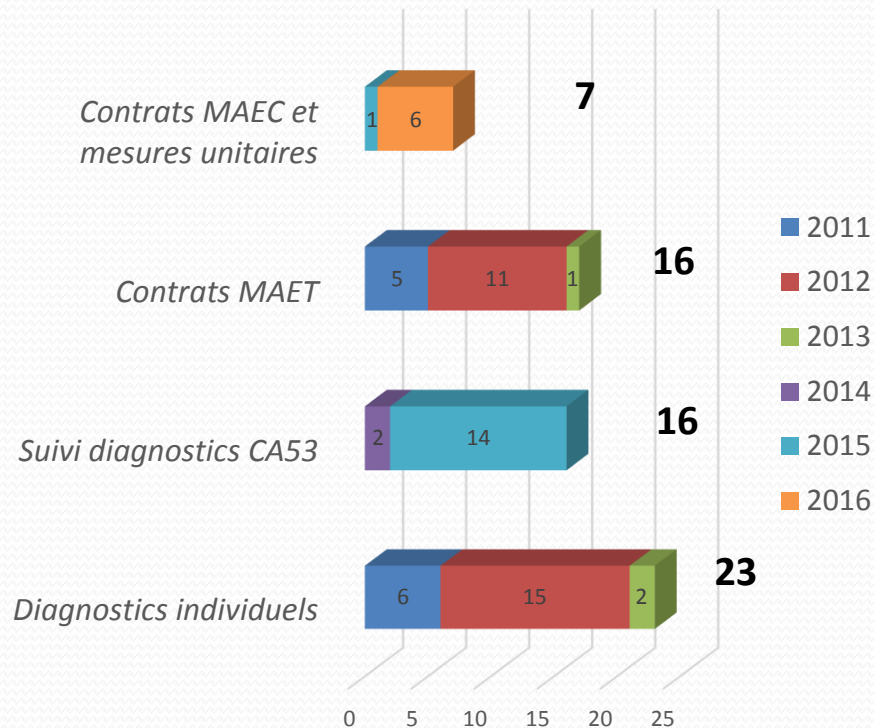
Gestion du foncier

1. Convention avec la SAFER pour suivre les opérations foncières dans les bassins (Vigifoncier)
2. Achat par le SIAEP de BALLEE en 2015 de 2,67 ha en zone sensible du BAC du Grand Rousson et signature d'un bail environnemental avec une exploitation en agriculture biologique
3. Achat par le SIAEP de Chémeré le Roi en 2011 de 21,83 ha en zone sensible du BAC de l'Ecrille et signature d'un bail environnemental avec une exploitation en agriculture biologique
4. Projet d'achat de 46 ha sur Torcé Viviers en Charnie en vue d'établir des échanges avec des propriétaires et exploitants volontaires – Mise en place de baux ruraux environnementaux

Dépenses Contrat Territorial 2012-2015 secteur Chémeré le Roi

	Montant HT	%
Animation + PAEC	168 000 €	42
Diagnostics d'exploitation + suivis	26 000 €	7
Conseils collectifs agricoles	17 000 €	4
Amélioration des connaissances sur les BAC	20 000 €	5
Aménagement espace (ruisseaux)	25 000 €	6
Achat foncier (Ballée et Vaiges)	115 000 €	29
Evaluation 8 captages Est Mayenne	26 600 €	7
Total	397 600 €	100

Mesures agro-environnementales



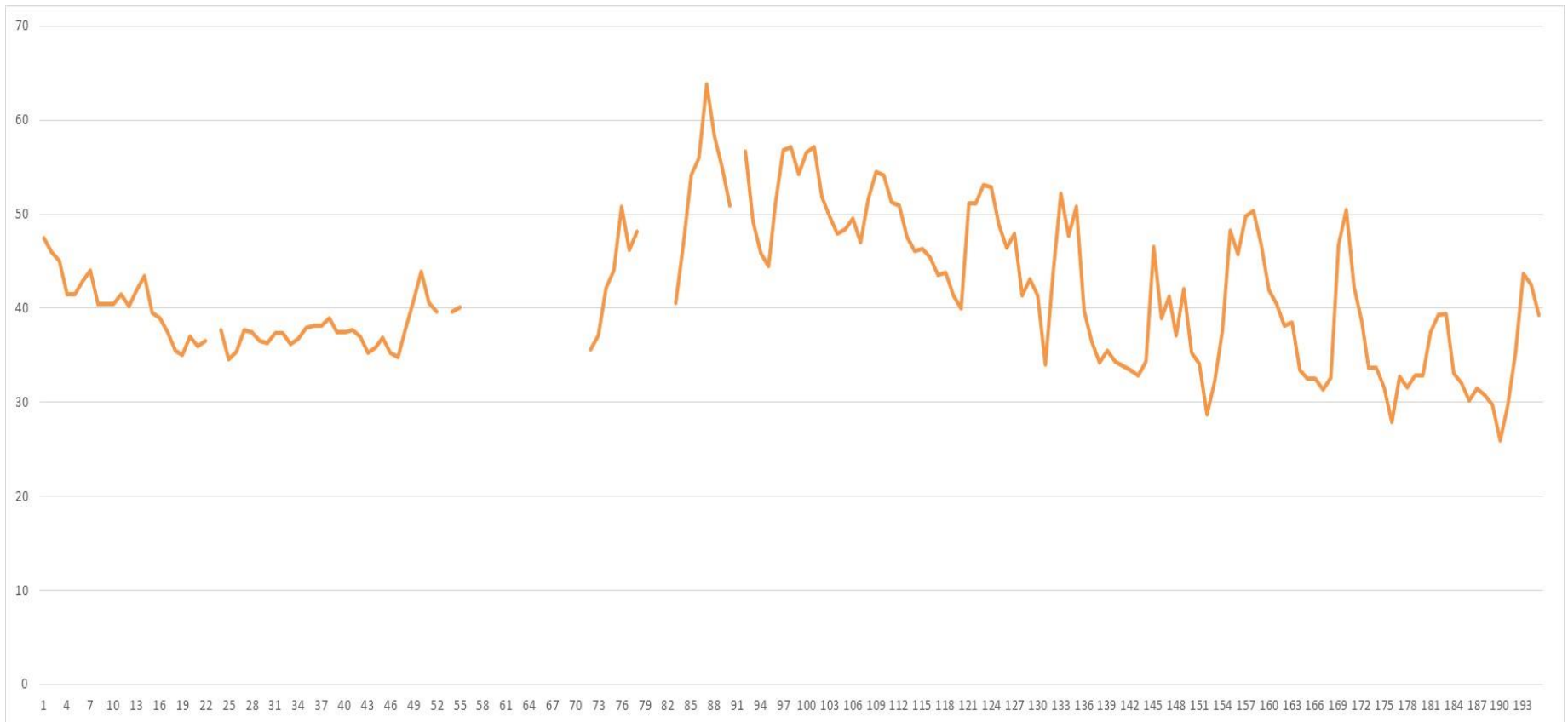
	MAET	MAEC
Période	2011-2015	2015-2021
Surface	430 ha	478* ha
Montant versé	232 814 €	60 635** €
% SAU BAC	31,5%	25,1%
Nombre exploitations	16	7

*dont 136 ha hors BAC

** Montant 2015-2016 prévisionnel

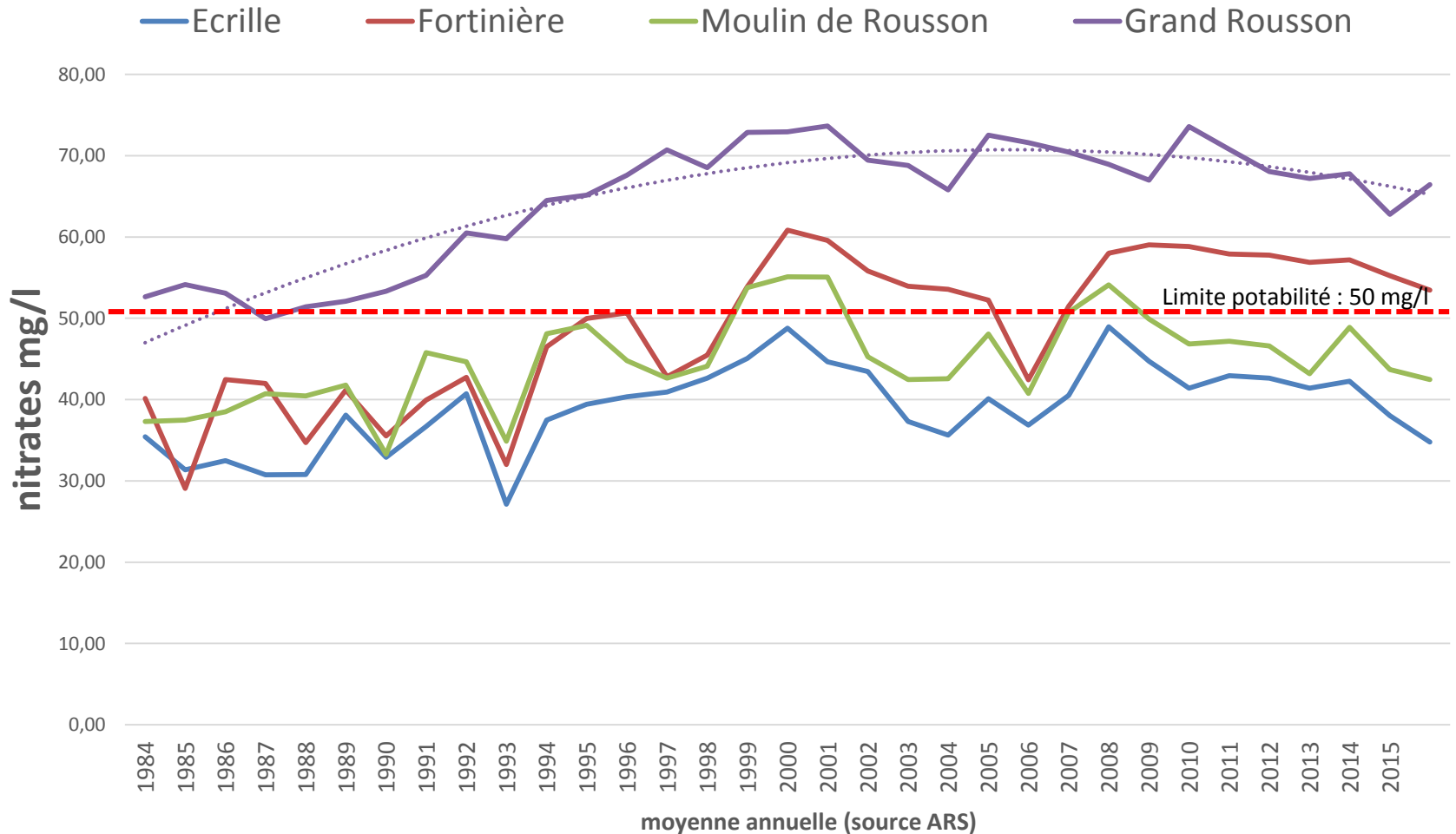
Evolution des nitrates des captages

Teneur moyenne des nitrates du captage de la Houlberdière depuis 2000



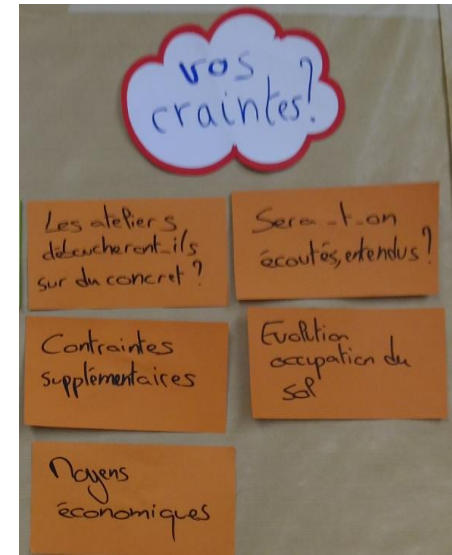
Evolution des nitrates des captages

Teneur moyenne des nitrates pour les captages prioritaires Chéméré



Evaluation du contrat territorial 2012-2015

1. Choix du bureau d'étude AASIVIK associé à IDEA recherche parmi 4, après 2 appels d'offre
2. Travail sur 6 mois (octobre 2015 à mars 2016) avec entretiens et 2 ateliers participatifs (29 janvier et 18 février 2016) : environ 50 présents dont la moitié d'agriculteurs

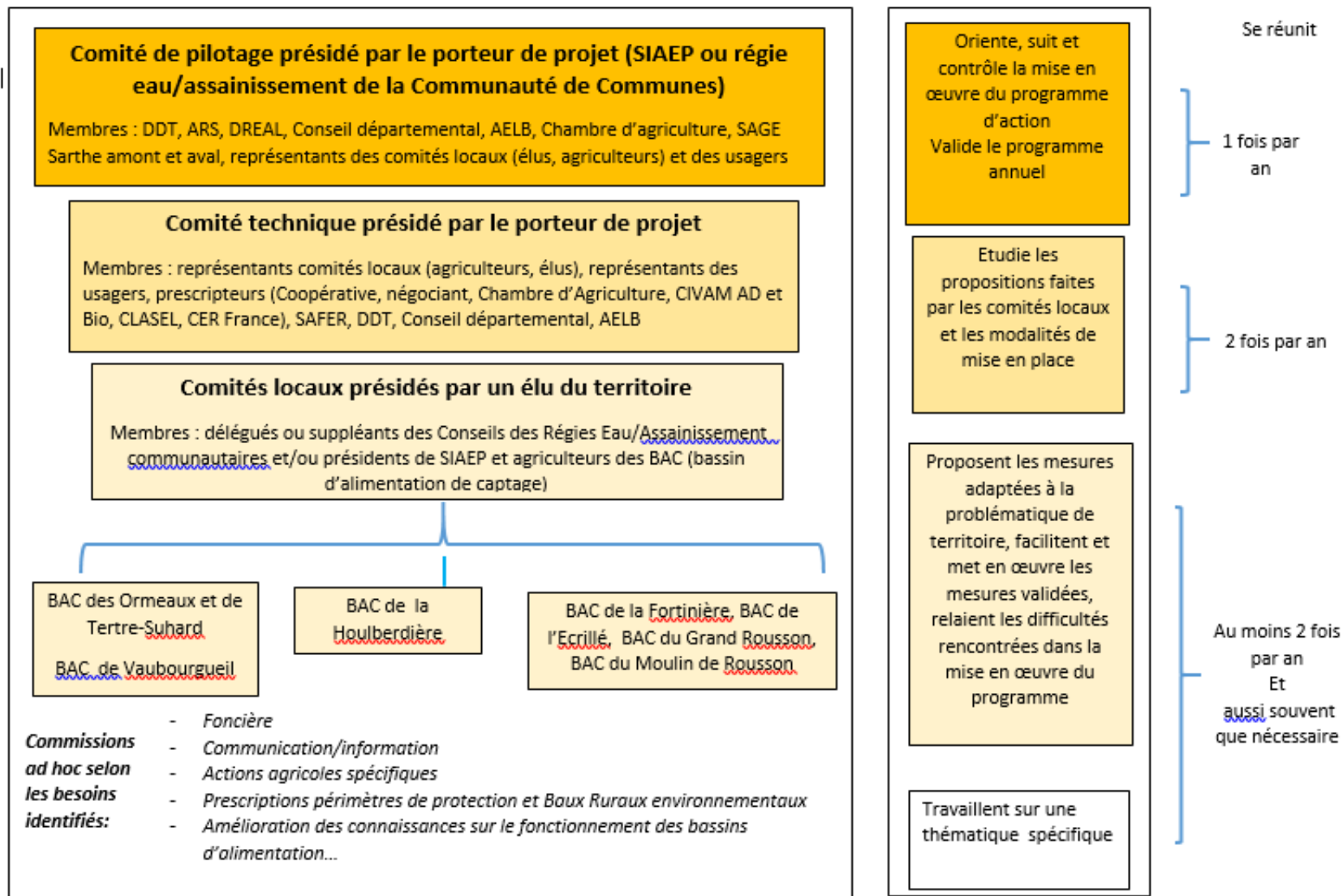


Propositions schéma de gouvernance pour le contrat territorial

2017-2021

CAPTAGES PRIORITAIRES DE L'EST MAYENNAIS : animation et suivi des programmes d'actions

PROPOSITION DE SCHEMA DE GOUVERNANCE





Merci de votre attention

5. Consultation sur le plan local d'urbanisme de la communauté de communes du Bocage Cénomans.

Note



Alençon, le 29 juin 2016

Dossier suivi par :

Fanny MARQUIER

Tél. 02 33 82 22 72

Courriel : fanny.marquier@bassin-sarthe.org

Vos réf. -

Nos réf. FM/160629/N1

NOTE
à l'attention des
Membres de la CLE

Séance du 5 juillet 2016

**Objet : Consultation sur le plan local d'urbanisme de la
communauté de communes du Bocage Cénomans**

1- Objet de la consultation

Par courrier daté du 14 juin 2016, le Vice-Président de la communauté de communes consulte la Commission locale de l'eau afin de recueillir son avis sur le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

La communauté de communes du Bocage Cénomans est située dans le département de la Sarthe, dans la périphérie Ouest de l'agglomération du Mans. Elle est composée de 5 communes : Chaufour-Notre-Dame, Fay, Pruillé-le-Chétif, Saint-Georges-du-Bois et Trangé.

Le périmètre de la communauté de communes est situé sur le périmètre du schéma de cohérence territorial (SCoT) du Pays du Mans.

- la partie Nord-Est appartient au bassin versant « Sarthe Amont », (commune de Trangé) ;
- le reste du territoire dépend du bassin versant « Sarthe Aval » (les 4 autres communes).

2- Caractérisation du projet

➤ Zones humides

Une bande tampon est définie en zone N (naturelle) en bord des cours d'eau, intégrant les zones humides associées et garantissant une protection de ces espaces.

L'identification des zones humides a été opérée par un travail réalisé à deux échelles : une investigation « participative » menée à l'échelle de l'ensemble du territoire, et une investigation « scientifique » (mars 2016) sur les zones à urbaniser.

L'étude annexée au PLUi détaille la méthode de ces inventaires. Sur environ 130 ha pré-localisés par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), plus de 100 ha ont été confirmés par les élus.

Les zones humides sont inscrites dans le plan de zonage.

Article 1 des zones Uz, A et N, AU :

« Zones humides à protéger au titre de l'article L.123-1-5-III-2° du code de l'urbanisme, relevé non exhaustif au plan de zonage : Tous les modes d'occupation et d'utilisation du sol sont interdits à l'exception des affouillements et exhaussements du sol liés à la conservation, la restauration, la mise en valeur ou la création de zones humides. Des projets susceptibles de compromettre l'existence, la qualité, l'équilibre hydraulique et biologique des zones humides ne peuvent être autorisés qu'après avoir étudié toutes les alternatives possibles et sous réserve de mesures compensatoires pérennes. »

La collectivité a également choisi d'utiliser une zone humide comme support pédagogique à l'environnement. Cette zone humide se trouve en cœur de bourg de Chaufour Notre Dame. Elle fait l'objet d'un zonage NL (Nature Loisirs).

Des zones humides, parfois importantes, se situent dans des zones futures d'urbanisation (zone Uz et AU). Elles sont décrites dans les OAP (Orientation d'aménagement et de programmation), qui proposent pour certaines des aménagements pour les éviter. Cependant deux secteurs sont particulièrement concernés : CND 3 = « secteur de la Chênaie » et PL5 = « secteur de l'Auberdrière » où aucune alternative n'est à ce jour trouvée.

➤ Bocage

Un inventaire a été réalisé par la chambre d'agriculture de la Sarthe. Les documents sont consultables. La communauté de communes compte une densité de haies relativement élevée (environ 100 ml/ha de surface agricole utile) en rapport à la moyenne départementale.

Selon cette étude, la fragilité du bocage est principalement liée au non renouvellement des essences, le bocage ne subissant plus de véritable pression agricole.

Une protection des haies situées sur ou en limite de zone AU (et identifiées au zonage) est mise en œuvre via l'article 13. Sur ces secteurs, les haies doivent être préservées. L'arrachage peut être autorisé lors de l'aménagement d'une zone AU sous condition que le linéaire impacté soit reconstitué à fonction environnementale équivalente (ce qui inclut la fonction hydraulique ou anti-érosive d'une haie par exemple).

Une orientation d'aménagement thématique vient également préciser certains principes de prise en compte du bocage (cf. OAP) :

- Choix des essences ;
- Localisation des nouvelles plantations selon le rôle souhaité.

Hors zone de développement urbain, l'inventaire et la caractérisation des haies réalisés par la chambre de l'agriculture n'ont pas fait l'objet de traduction réglementaire. Ainsi, aucune haie située en secteur agricole (A) ou naturel (N) ne fait l'objet d'une protection.

➤ **Zone d'expansion de crue**

Les zones d'expansions de crue n'ont pas été inventoriées.

Cependant une bande tampon est définie en zone N en bord des cours d'eau intégrant les zones humides associées garantissant une protection de ces espaces.

Certains espaces verts en pente jouant un rôle important de lutte contre l'inondation (« Parc et jardin ») ont été protégés au titre des articles L.123-1-5-III-2°. C'est notamment le cas au niveau du bourg de Saint Georges du Bois (cf. zonage).

➤ **Eaux pluviales et de ruissellement**

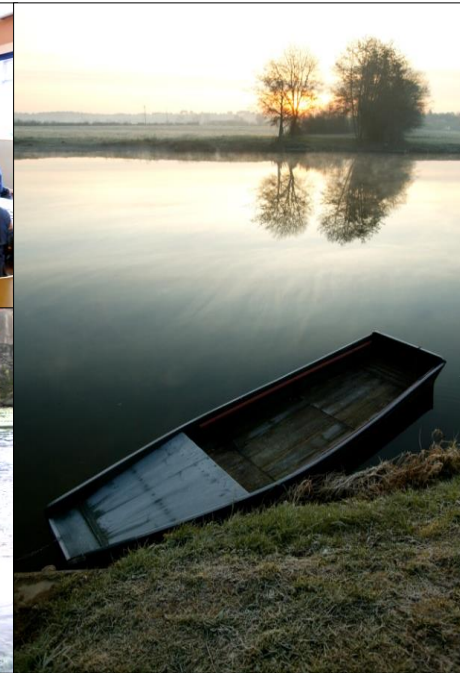
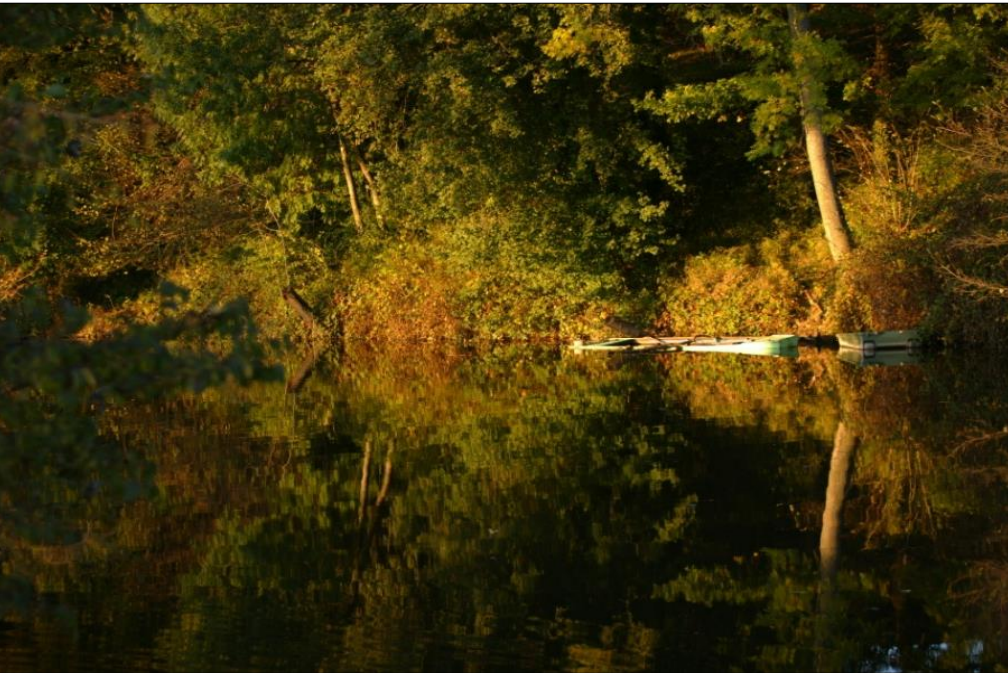
Plusieurs dispositions vont dans le sens d'une limitation de l'imperméabilisation et de la gestion des eaux pluviales.

L'article 4, en zone UB et AU, favorise une gestion des eaux pluviales, dans la mesure du possible, à la parcelle, pour une prise en charge à l'amont et une limitation des rejets sur le domaine public : « seul l'excès de ruissellement peut être dirigé vers le réseau collecteur, après mise en oeuvre de toutes les solutions susceptibles de favoriser la limitation des débits (stockage, infiltration, ...) ».

L'article 9 (en zone U et AU, sauf en UA) impose de conserver minimum 25 % de la superficie de l'unité foncière en pleine terre (jardin planté ou engazonné) favorisant ainsi l'infiltration pour limiter le ruissellement et les risques associés. »

2. Élaboration du SAGE : présentation de la stratégie

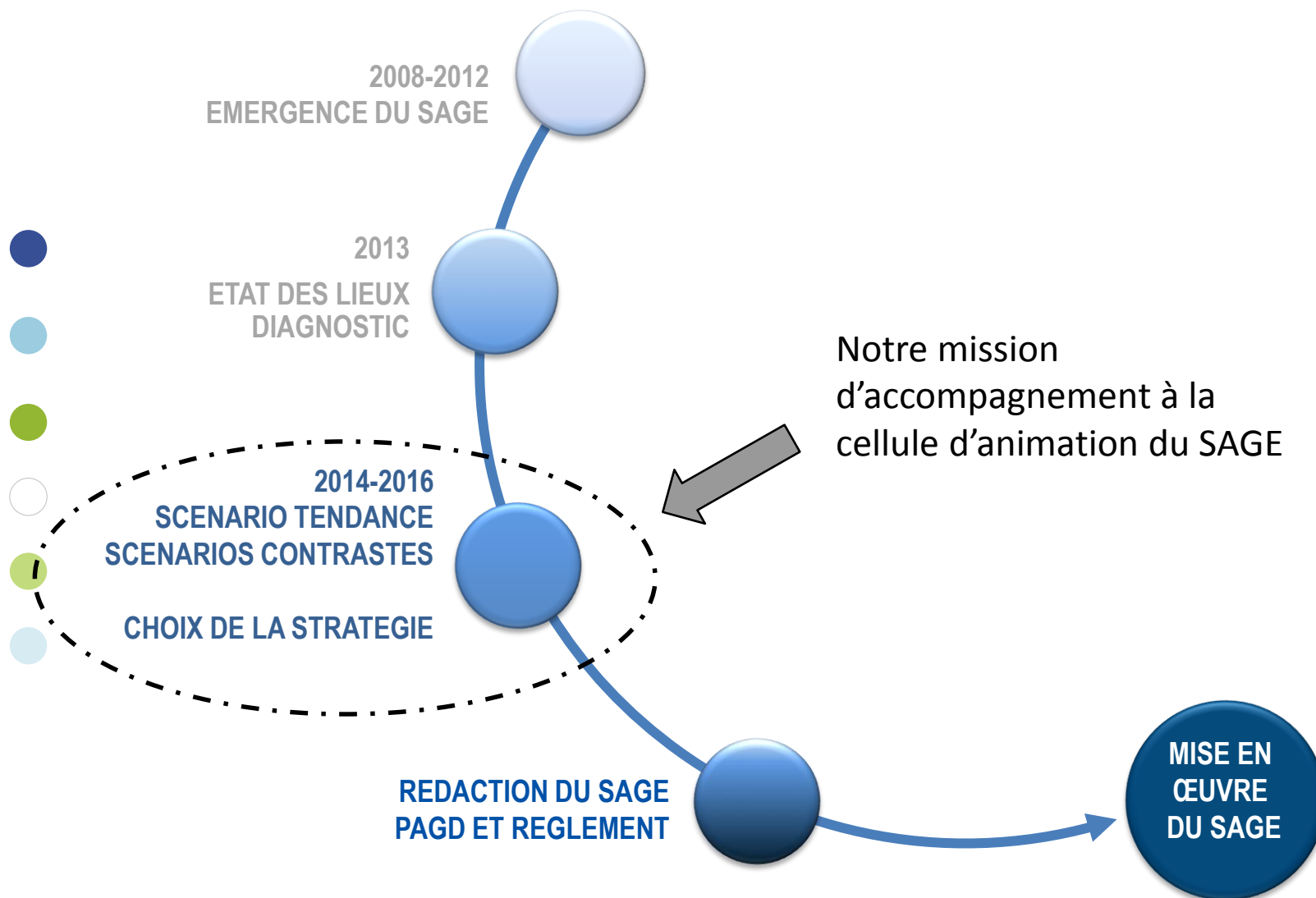
équipe d'études : Julie Stein (Artelia) et Marie Behra (Idea Recherche)



SAGE du bassin de la Sarthe aval Validation de la Stratégie

CLE – 5 juillet 2016

Les étapes du SAGE Sarthe aval



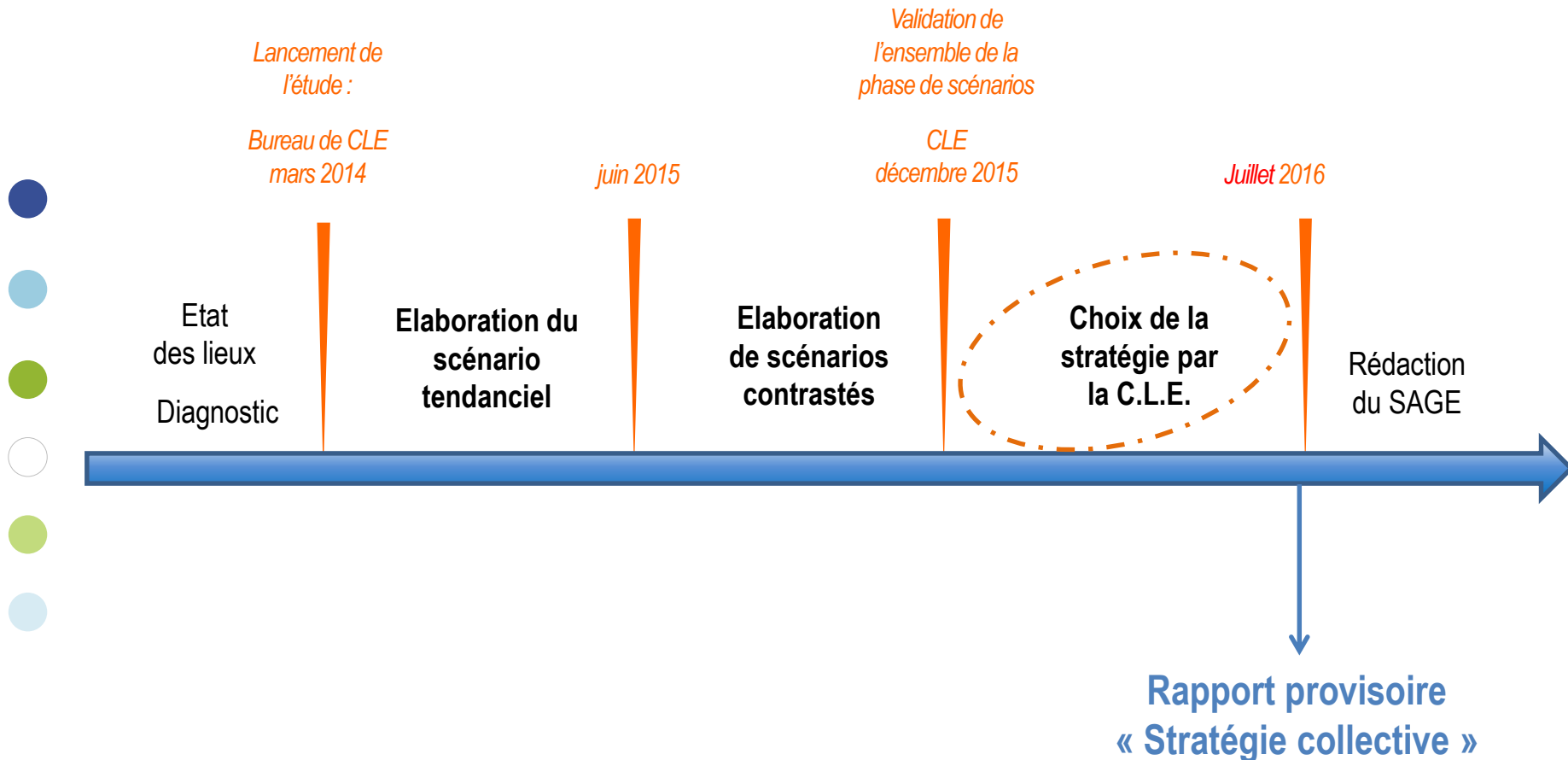
Objectifs de la Stratégie collective :

- Choisir une stratégie d'action à mettre en place sur le territoire du SAGE Sarthe Aval, pour atteindre le « bon état »
- via une sélection de mesures, parmi les différentes propositions initiées par les acteurs en phase de « scénarios contrastés »

THEMES	NUMERO MESU	NIVEAU D'AMBITION CROISSANT		
		scénario 1	scénario 2	scénario 3
PRATIQUES AGRICOLES	10	Promouvoir les nouvelles techniques de production agricoles validées dans les réseaux DEPHY, voire d'autres réseaux existants (agriculture de conservation, agroforesterie, agriculture écologiquement innovante, TCS...)		
	11		Limitier la création de nouveaux drainages	
	12		Faciliter la production biologique (par exemple en aidant à la structuration de filière - restauration collective...)	
	13		Accompagner la conversion à l'agriculture biologique	
	15			Adapter les cultures aux conditions pédo-climatiques et aux capacités de rétention des sols (aspect quantitatif) Maintenir et favoriser les systèmes compatibles avec la préservation qualitative de la ressource en eau (système d'élevages, ...) -> Accompagner les agriculteurs en installation
PRELEVEMENTS	16	Informier sur la qualité des eaux de puits	mesure scénario 1+	mesure scénario 1+scénario 2+
	17	Améliorer le suivi quantitatif et qualitatif des forages domestiques (hors prélèvements déclarés)		
	18		Identifier les volumes prélevables sur les eaux souterraines et superficielles (usage ciblé comme "nécessaire" par le SDAGE LB 2016-2021 au vu de l'aspect quantitatif)	
	19			Appuyer les agriculteurs pour la mise en œuvre des programmes de lutte contre les pollutions à l'échelle des zones d'observation (ZOA) (AAC)
	20			Appuyer les agriculteurs pour la mise en œuvre des programmes de lutte contre les pollutions à l'échelle des zones d'observation (ZOA) (AAC) Appuyer les agriculteurs pour la mise en œuvre des programmes de lutte contre les pollutions à l'échelle des zones d'observation (ZOA) (AAC) Appuyer les agriculteurs pour la mise en œuvre des programmes de lutte contre les pollutions à l'échelle des zones d'observation (ZOA) (AAC)

Corr

Phase d'élaboration du SAGE : « Vers une stratégie collective »



Sommaire du rapport provisoire de « Stratégie collective »

PRÉAMBULE

MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE ET AIDE À LA LECTURE DU DOCUMENT

CHAPITRE A : LES PRÉREQUIS PRÉSENTÉS AUX ACTEURS

CHAPITRE B : LA CONSTRUCTION D'UNE ARBORESCENCE STRATÉGIQUE

CHAPITRE C : LES MESURES RETENUES EN STRATÉGIE

CONCLUSION

DÉFINITIONS / GLOSSAIRE

ANNEXES

ANNEXE 1 : LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU SDAGE LOIRE-BRETAGNE
2016-2021 S'APPLIQUANT AUX SAGE

ANNEXE 2 : LE TABLEAU MULTICRITÈRES DE LA STRATÉGIE COLLECTIVE

Sommaire du rapport provisoire de « Stratégie collective »

PRÉAMBULE

QU'EST CE QU'UN SAGE ?

LES ÉTAPES DU SAGE SARTHE AVAL

LE TERRITOIRE

MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE ET AIDE À LA LECTURE DU DOCUMENT

LES OBJECTIFS DU CHOIX DE LA STRATÉGIE

LA MÉTHODE

LES RÉUNIONS DE TRAVAIL

CHAPITRE A : LES PRÉREQUIS PRÉSENTÉS AUX ACTEURS

CHAPITRE B : LA CONSTRUCTION D'UNE ARBORESCENCE UNIQUE

CHAPITRE C : LES MESURES RETENUES EN STRATÉGIE

CONCLUSION

DÉFINITIONS / GLOSSAIRE

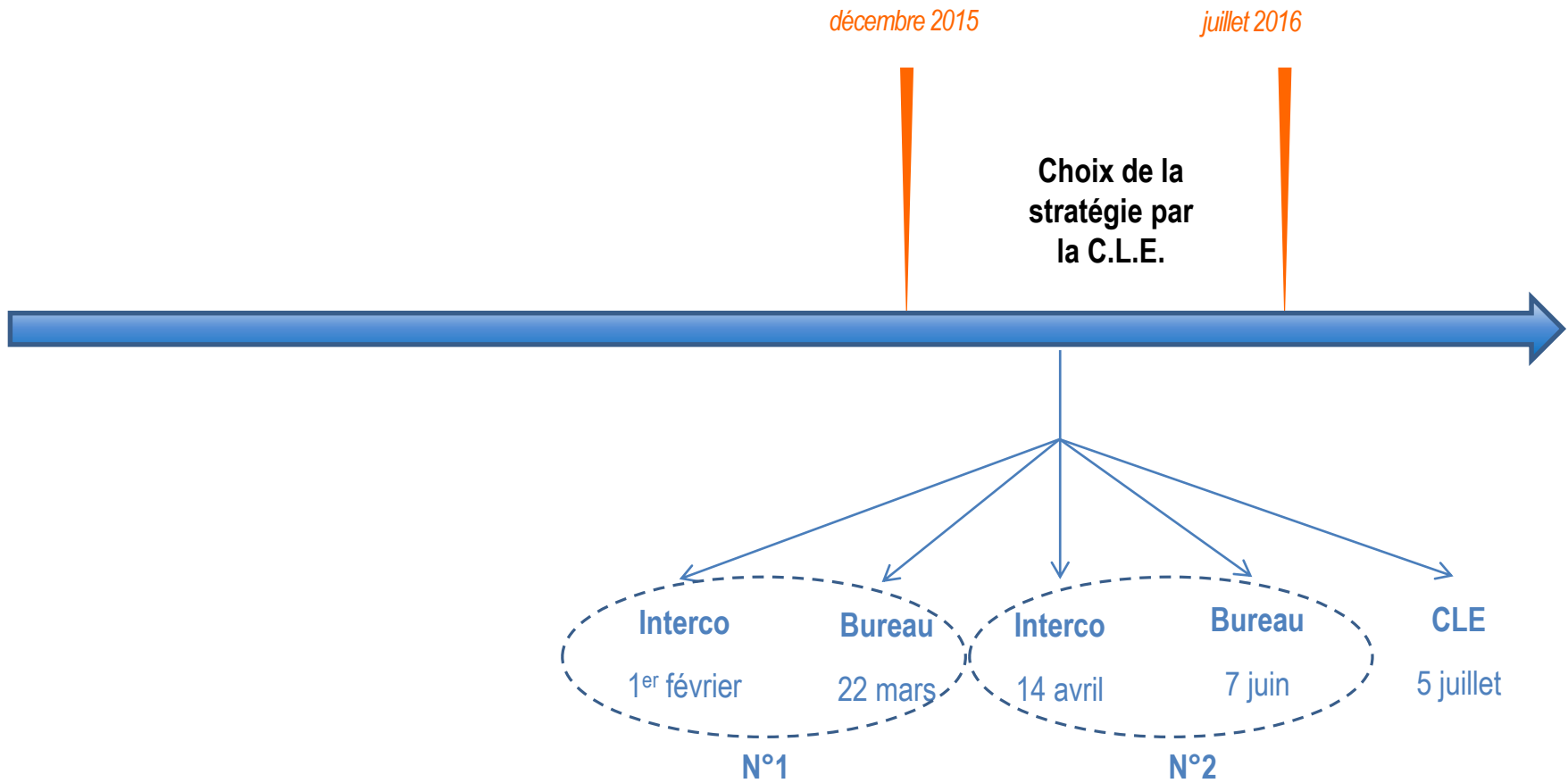
ANNEXES

ANNEXE 1 : LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU SDAGE LOIRE-BRETAGNE 2016-2021 S'APPLIQUANT AUX SAGE

ANNEXE 2 : LE TABLEAU MULTICRITÈRES DE LA STRATÉGIE COLLECTIVE

MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE ET AIDE À LA LECTURE DU DOCUMENT

- Réunions de travail :



MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE ET AIDE À LA LECTURE DU DOCUMENT

– Méthode globale :

- 1) Prendre du recul par rapport aux mesures des scénarios contrastés pour établir une vision globale de la stratégie envisagée à l'échelle du bassin versant (organisation et priorisation des objectifs)
 - **Inter-commission n°1**
(groupes de travail, construction de 4 arborescences)
 - **Bureau n°1**
(validation d'une arborescence unique)

- 2) Affiner le tableau multicritères des scénarios contrastés afin de sélectionner les mesures à retenir, en fonction de la stratégie globale établie
 - **Inter-commission n°2**
(proposition pour le bureau)
 - **Bureau n°2 = pré-valider la stratégie globale pour la CLE**

Sommaire du rapport provisoire de « Stratégie collective »

PRÉAMBULE

MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE ET AIDE À LA LECTURE DU DOCUMENT

CHAPITRE A : LES PRÉREQUIS PRÉSENTÉS AUX ACTEURS

LES ENJEUX DU TERRITOIRE (ISSUS DU DIAGNOSTIC)

LA SYNTHÈSE DU SCÉNARIO TENDANCE

LES DOCUMENTS DE CADRAGE : SDAGE ET PGRI

LIEN ENTRE LES ENJEUX ET LA STRATÉGIE

CHAPITRE B : LA CONSTRUCTION D'UNE ARBORESCENCE STRATÉGIQUE

CHAPITRE C : LES MESURES RETENUES EN STRATÉGIE

CONCLUSION

DÉFINITIONS / GLOSSAIRE

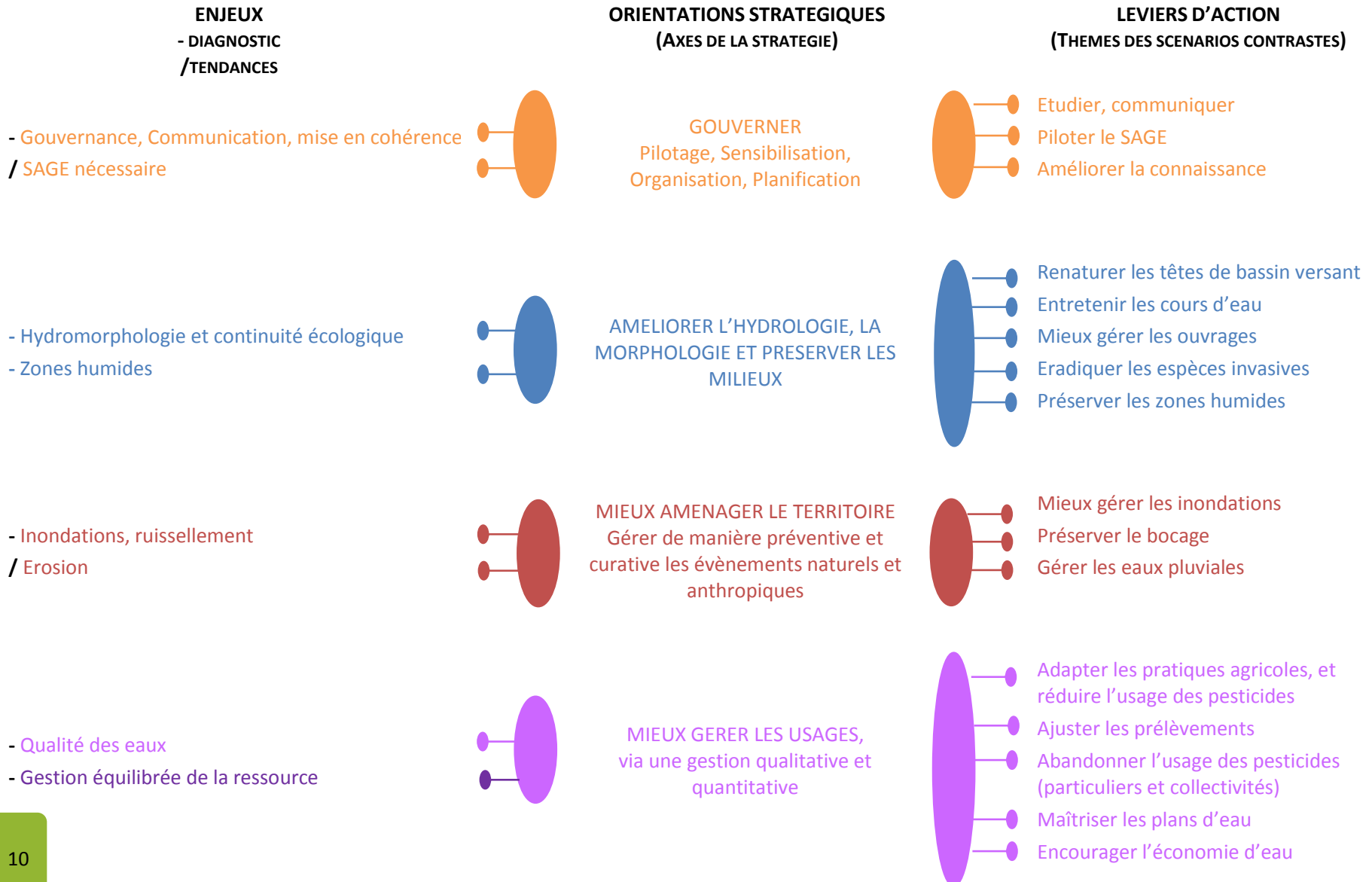
ANNEXES

ANNEXE 1 : LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU SDAGE LOIRE-BRETAGNE 2016-2021 S'APPLIQUANT AUX SAGE

ANNEXE 2 : LE TABLEAU MUTLICRITÈRES DE LA STRATÉGIE COLLECTIVE

CHAPITRE A : LES PRÉREQUIS PRÉSENTÉS AUX ACTEURS

LIEN ENTRE LES ENJEUX ET LA STRATÉGIE :



Sommaire du rapport provisoire de « Stratégie collective »

PRÉAMBULE

MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE ET AIDE À LA LECTURE DU DOCUMENT

CHAPITRE A : LES PRÉREQUIS PRÉSENTÉS AUX ACTEURS

CHAPITRE B : LA CONSTRUCTION D'UNE ARBORESCENCE STRATÉGIQUE

CHAPITRE C : LES MESURES RETENUES EN STRATÉGIE

CONCLUSION

DÉFINITIONS / GLOSSAIRE

ANNEXES

ANNEXE 1 : LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU SDAGE LOIRE-BRETAGNE 2016-2021
S'APPLIQUANT AUX SAGE

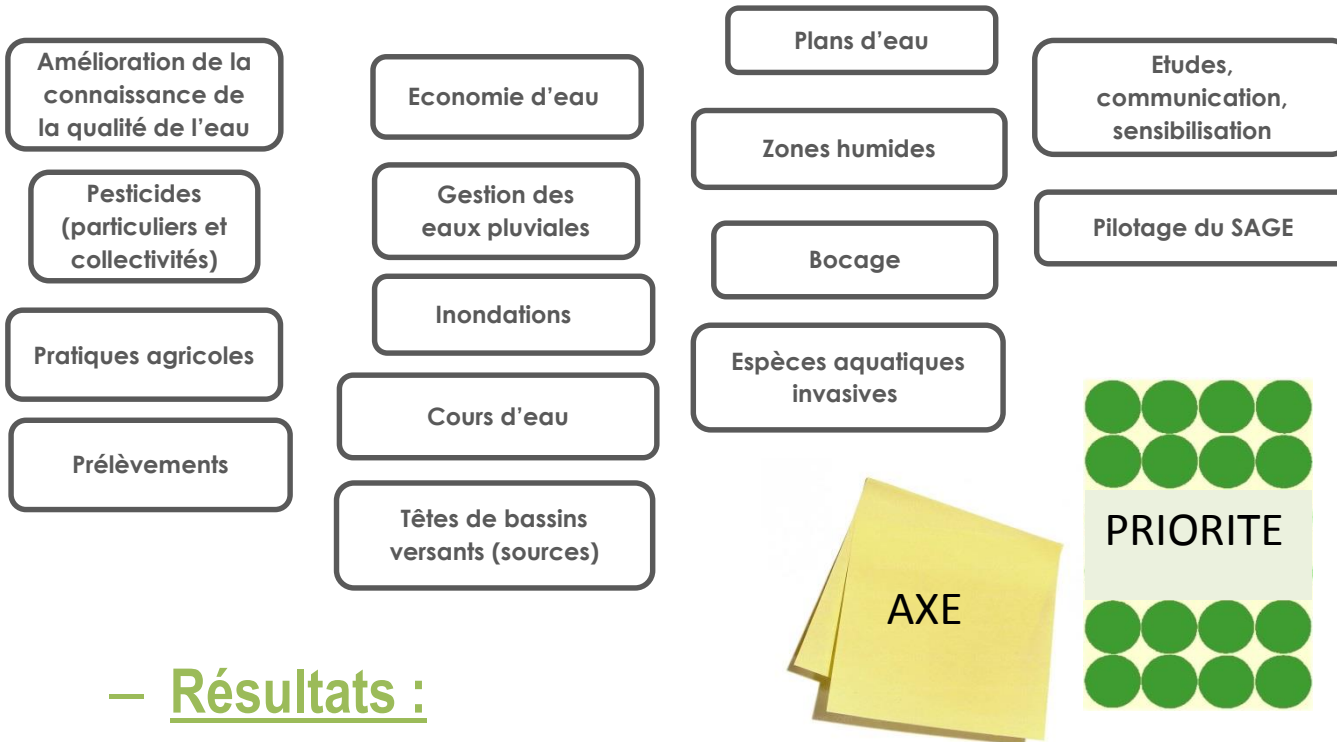
ANNEXE 2 : LE TABLEAU MUTLICRITÈRES DE LA STRATÉGIE COLLECTIVE

CHAPITRE B : LA CONSTRUCTION D'UNE ARBORESCENCE STRATÉGIQUE

- Objectifs :

→ Proposer une organisation et une priorisation des thèmes d'action pour le futur SAGE de la Sarthe aval.

- Méthode des cartons (en groupes de travail) :



- Résultats :

→ 4 organisations différentes :



Table 1

- 4 grands thèmes se dégagent : la gestion quantitative et la gestion qualitative, la gouvernance et un thème plus transversal, la morphologie.
- Dans gestion qualitative, ajout d'un levier sur le volet qualitatif des prélèvements.
- Dans gestion quantitative, 2 colonnes, avec des actions qui se rejoignent
- Plans d'eau : intégrer la question des pratiques de gestion (charte)
- Bocage : intitulé un peu trop restrictif, plutôt lutte contre l'érosion
- Les pastilles vertes correspondent aux actions pour lesquelles la plus-value potentielle du SAGE est importante et un portage par le SAGE pertinent

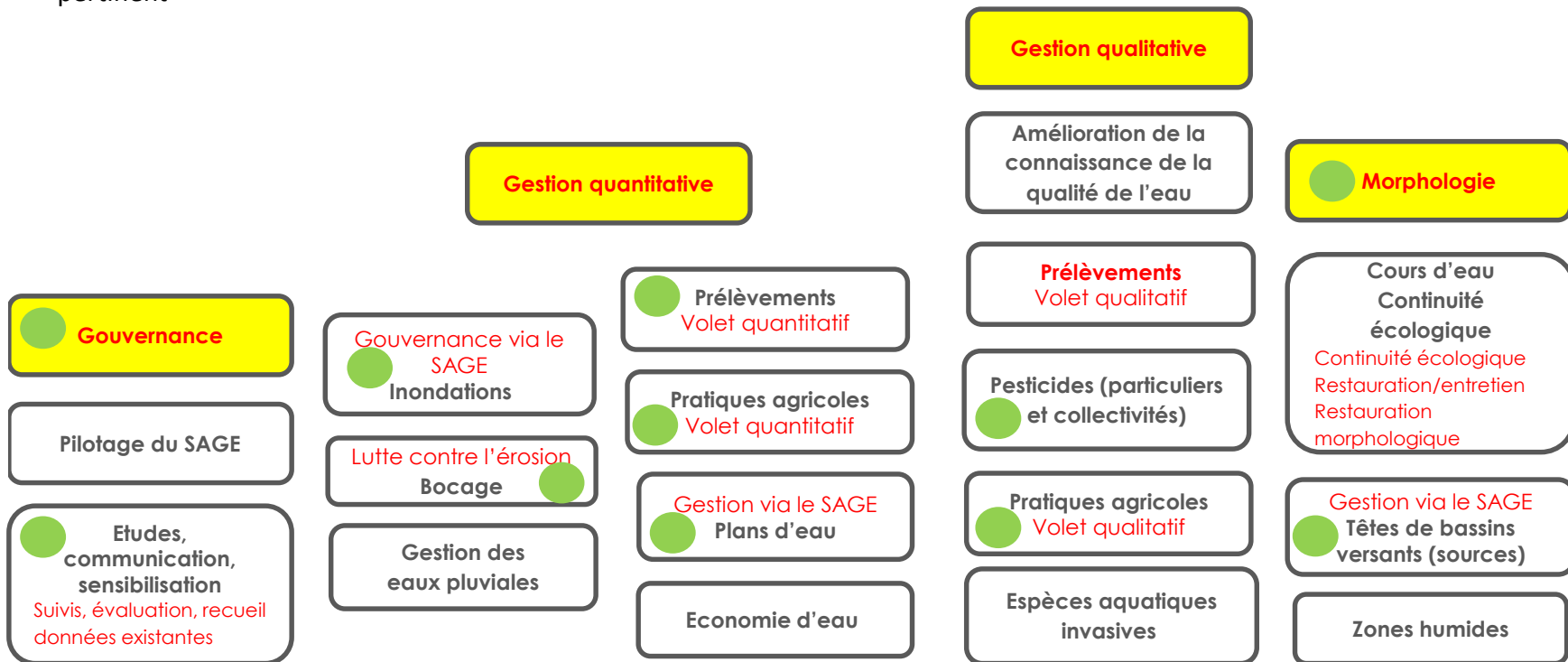


Table 2

- Une organisation selon :
 - la gouvernance,
 - le parcours physique de l'eau,
 - la gestion des conséquences des événements naturels ou non,
 - la gestion des conséquences des usages : ajout des rejets, des pratiques des particuliers, de l'industrie, du tourisme et des loisirs, pour prendre en compte tous les usages,
- Les pastilles correspondent à ce qui doit être traité de manière prioritaire ; la gestion des eaux pluviales englobe les autres thèmes de « Gestion et événements »

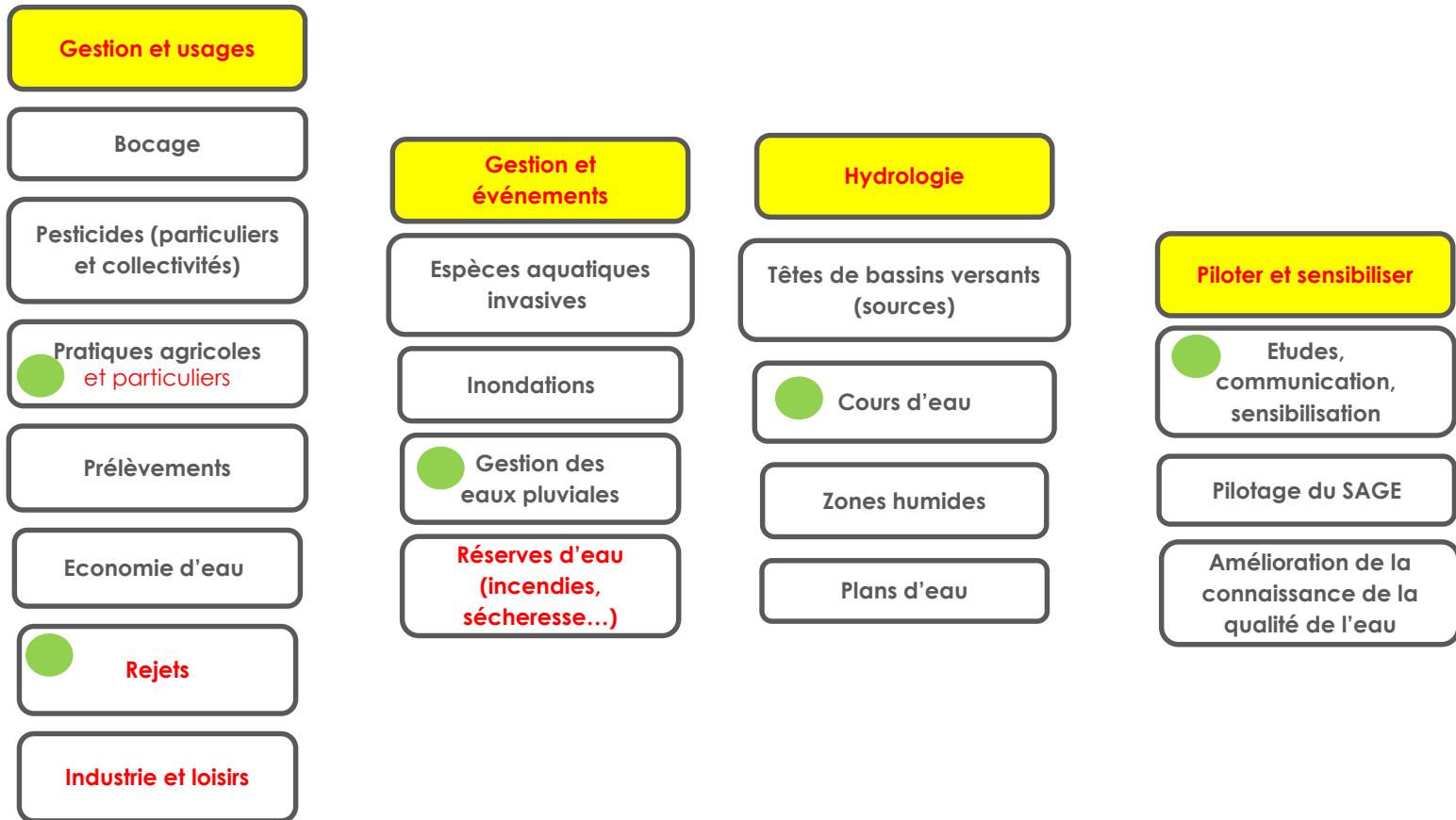
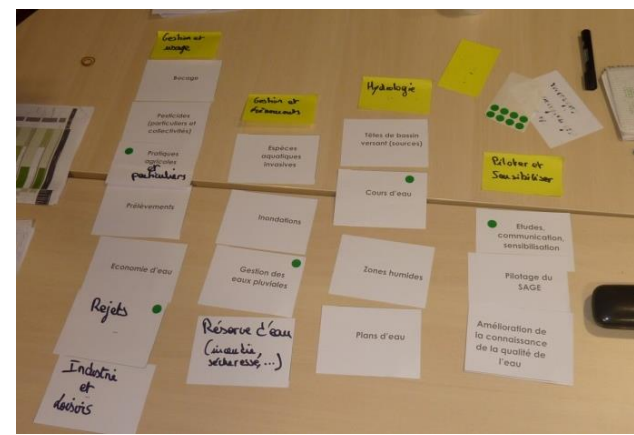


Table 3

- Une classification selon :
 - la structuration de la maitrise d'ouvrage,
 - la logique amont-aval.
- Les pastilles correspondent à ce qui doit être traité de manière prioritaire, notamment en raison d'impacts possibles sur les autres éléments (têtes des bassins versants) ou de problématiques particulières (inondations)

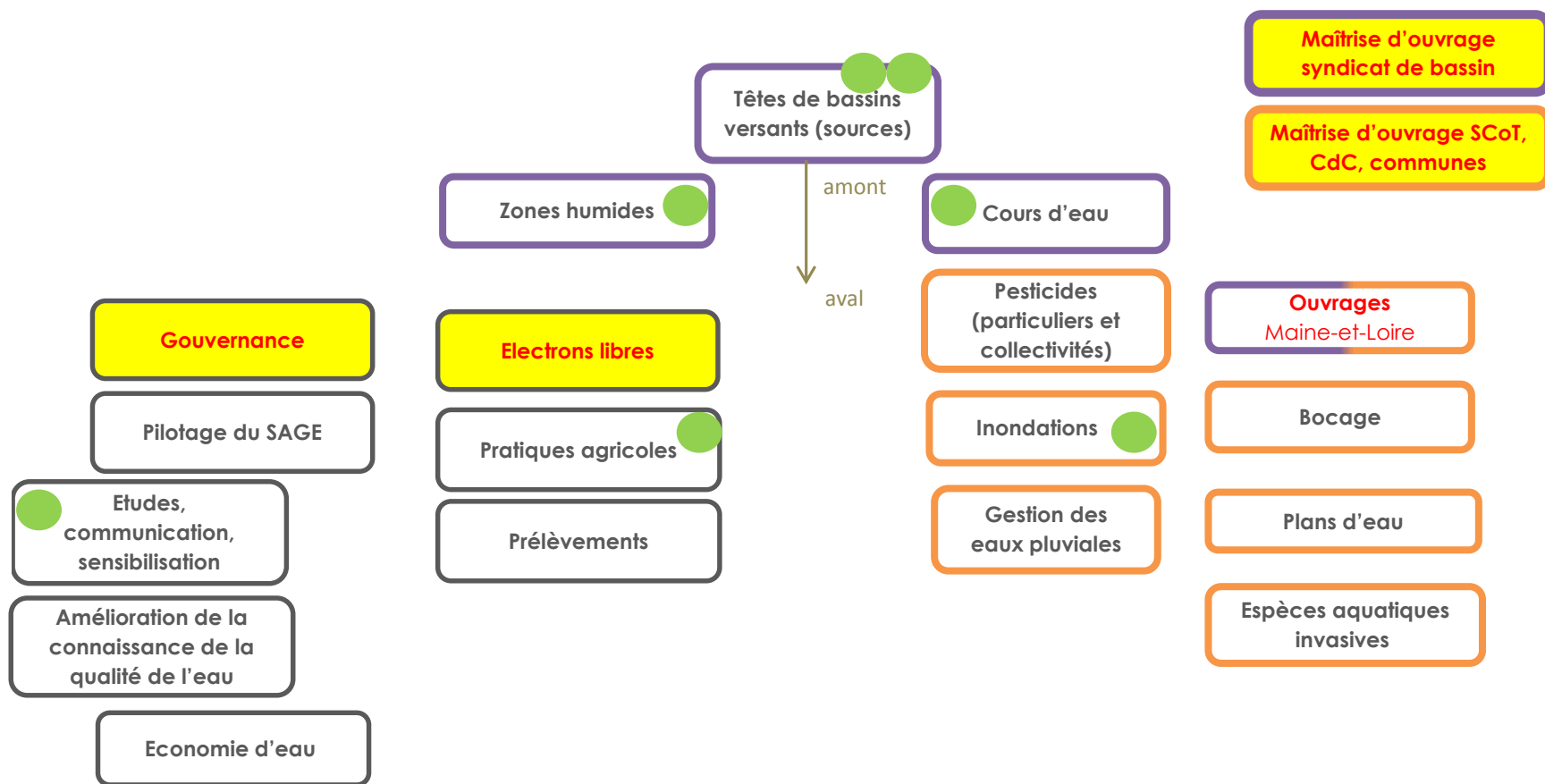
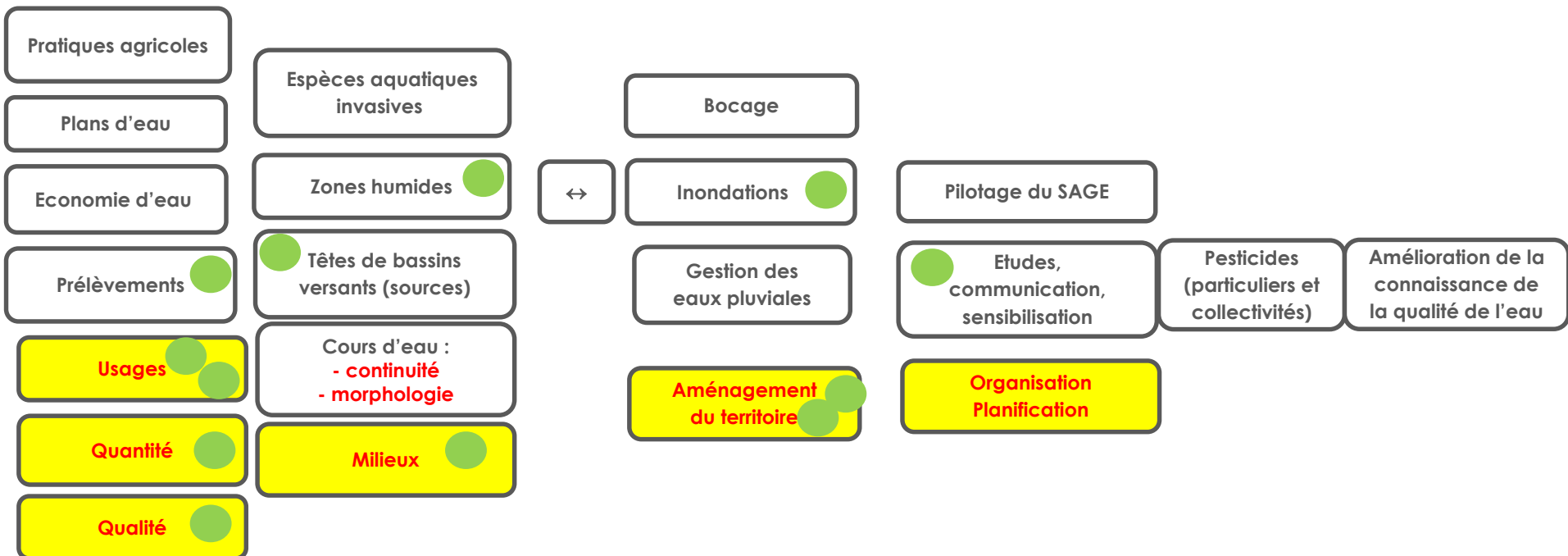


Table 4

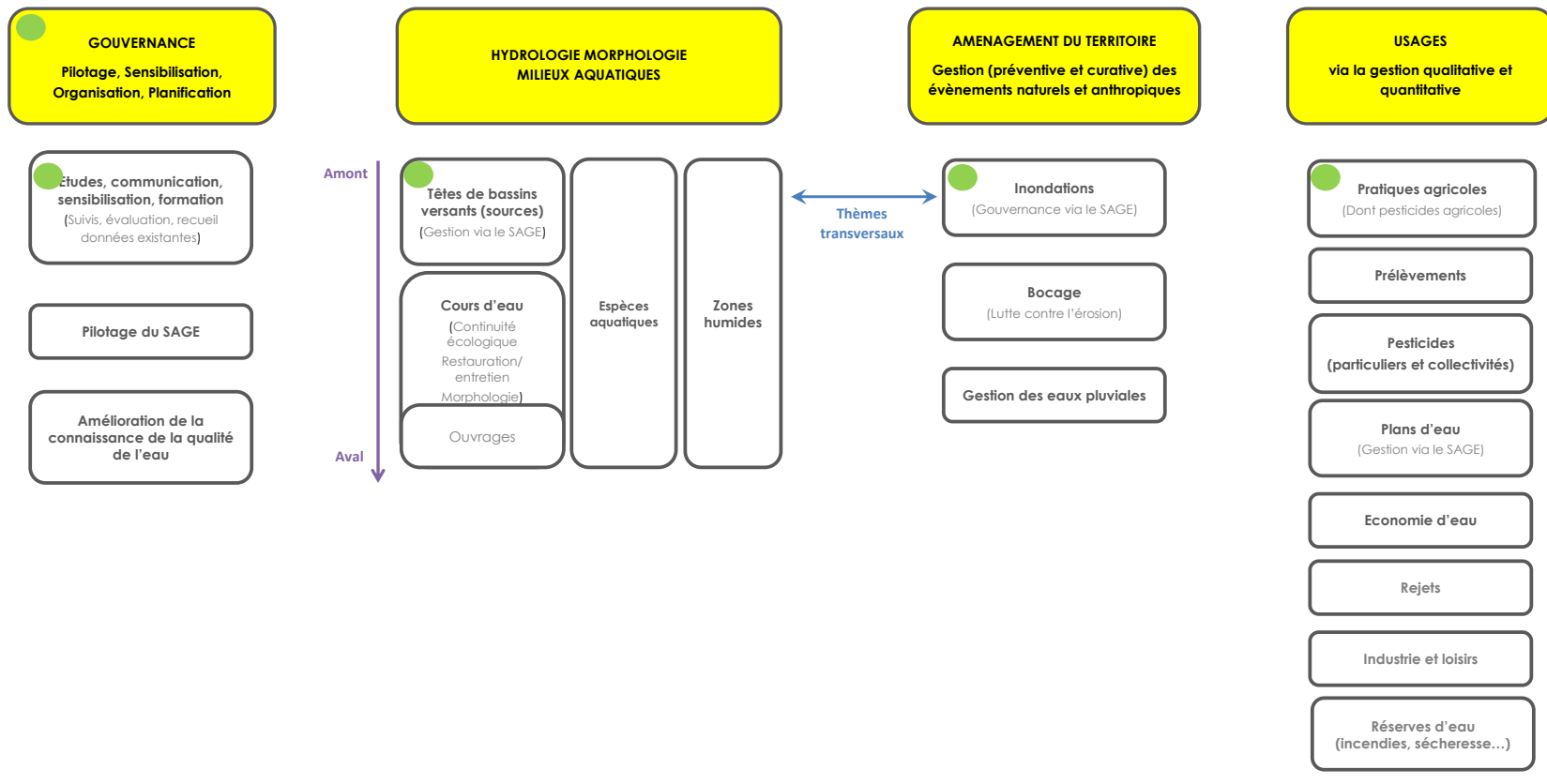
- Une entrée selon :
 - la plus-value possible du SAGE,
 - la structuration de la maîtrise d'ouvrage,
 - les possibilités de règlementer,
- Organisation, planification : les mesures du thème pesticides relèvent surtout de l'amélioration de la connaissance
- Aménagement du territoire : des thèmes transversaux, une plus-value importante du SAGE via les documents d'urbanisme,
- Usages : une difficulté à séparer qualité et quantité
- Milieux : des actions en complément
- Les pastilles correspondent au niveau de plus-value attendue du SAGE



CHAPITRE B : LA CONSTRUCTION D'UNE ARBORESCENCE STRATÉGIQUE

ARBORESCENCE FINALE RETENUE :

Degré de priorité donné aux thèmes pour lesquels le SAGE peut apporter une plus-value importante



Sommaire du rapport provisoire de « Stratégie collective »

PRÉAMBULE

MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE ET AIDE À LA LECTURE DU DOCUMENT

CHAPITRE A : LES PRÉREQUIS PRÉSENTÉS AUX ACTEURS

CHAPITRE B : LA CONSTRUCTION D'UNE ARBORESCENCE STRATÉGIQUE

CHAPITRE C : LES MESURES RETENUES DANS LA STRATÉGIE

LE TABLEAU MULTICRITÈRES

LES MESURES RETENUES EN STRATÉGIE

CONCLUSION

DÉFINITIONS / GLOSSAIRE

ANNEXES

ANNEXE 1 : LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU SDAGE LOIRE-BRETAGNE 2016-2021
S'APPLIQUANT AUX SAGE

ANNEXE 2 : LE TABLEAU MULTICRITÈRES DE LA STRATÉGIE COLLECTIVE



CHAPITRE C : LES MESURES RETENUES DANS LA STRATÉGIE

LE TABLEAU MULTICRITÈRES :

Axe d'orientation

Critères de caractérisation des mesures

THEMES	NUM RAPPORT FINAL	MESURES	REPONSE AUX ENJEUX							Lien avec dispositions du SDAGE LB 2016-2021		Etendue géographique possible	Efficacité de la mesure (Pré-évaluation environnementale)			Faisabilité		Portée de la mesure : Réglementaire Opérationnelle ou Etude	Maîtrise d'ouvrage potentielle (partenaire éventuel)	Hypothèse pour l'estimation du coût de la mesure	Calcul	Coût de l'action sur les 6 ans de mise en œuvre (h. + taxe)
			Gouvernance et communication	Qualité des eaux	Équité de la répartition des usages	Inondations / étages	Milieux	Erosion	N° de la disposition	Description de la disposition	Qualité ressource		Quantité ressource	Milieux / Biodiversité	Faisabilité technique et financière	Acceptation par le public cible						

GOVERNANCE (Pilotage, Sensibilisation, Organisation, Planification)

ETUDE, COMMUNICATION SENSIBILISATION FORMATION	1	Améliorer la connaissance sur la qualité et la quantité de l'eau potable ; ex. code couleur uniformisé (risque de pression sur les SIAEP) (Groupe de travail avec ARS sur la base du SEQ-Eau)											Territoire du SAGE	+	+			xxx	x	Opérationnelle	Communes et leurs groupements, Syndicats	Non chiffrable			
	2	Améliorer la connaissance des secteurs à risques érosifs (qualité eau/milieu aquatique/inondation)									1C-4	Dans les secteurs à risque fort d'érosion (cf. carte du SDAGE), le SAGE peut identifier des zones d'actions	Masses d'eau ciblées à enjeu d'érosion fort par le SDAGE : Orme Champenoise, Bujerie, Mare-Boisseau				+	xx	xx	Etude	Structure porteuse du SAGE	Etude spécifique comprise entre 20 000 et 50 000 €HT selon la superficie		35 000 €	
	3	Donner à la structure porteuse le rôle de partage, de diffusion et de vulgarisation des connaissances techniques et scientifiques, ainsi que du suivi des actions du SAGE, via des outils de communications, d'animation adaptées pour les différents publics cibles (maîtres d'ouvrage locaux, syndicats d'eau, élus, professionnels, particuliers...)										14B-2	Volets "pédagogique" et "information - communication" du SAGE	Territoire du SAGE	+	+	+		xxx	xxx	Opérationnelle	Structure porteuse du SAGE	Animation du SAGE : 1 équivalent-temps plein sur les aspects "Etude, communication, sensibilisation", qui couvre l'animation sur l'ensemble des thématiques du SAGE	1 ETP annuel = 50 000 x 6 ans	300 000 €
	4	Bénéficier du rôle central des élus délégués, notamment ceux participant au SAGE, pour communiquer au sein de chaque commune, sur la base de documents élaborés par la CLÉ										14C-2	Communication a u public via le RPCS	Territoire du SAGE	+	+	+		xx	xxx	Opérationnelle	Communes et leurs groupements	Animation : Hypothèse de calcul : Temps d'animation globalisé dans "Etude, communication, sensibilisation" et "Pilotage du SAGE"		

Thème

Mesures

CHAPITRE C : LES MESURES RETENUES DANS LA STRATÉGIE

LE TABLEAU MULTICRITÈRES :

REPONSE AUX ENJEUX						
Gouvernance et communication	Qualité des eaux	Gestion équilibrée de la ressource	Inondations et étiages	Milieux	Erosion	

Réponse de la mesure aux enjeux identifiés du SAGE au diagnostic :

- Gouvernance et communication
- Qualité des eaux
- Gestion équilibrée de la ressource en eau
- Inondations et étiages
- Milieux
- Erosion

Lien avec dispositions du SDAGE LB 2016-2021	
N° de la disposition	Description de la disposition

Lien avec les dispositions du SDAGE Loire-Bretagne

A noter que le projet de SDAGE 2016-2021 vient d'être approuvé (5 novembre 2015)

Etendue géographique possible

A savoir si cette mesure s'applique sur l'ensemble du territoire du SAGE, ou bien si elle concerne plus particulièrement un secteur cible

Maîtrise d'ouvrage potentielle (partenaire éventuel)

Efficacité de la mesure (Pré-évaluation environnementale)		
Qualité ressource	Quantité ressource	Milieux / Biodiversité

+++
++ Impact positif plus ou moins fort
+
+/- Impact positif ou négatif possible

Maîtrise d'ouvrage pressentie pour porter la mesure (et partenaire intéressant à associer)
A nuancer avec la mise en œuvre de la GEMAPI à venir

Faisabilité	
Faisabilité technique et financière	Acceptation par le public cible

- xxx forte (facile à mettre en œuvre / bonne acceptation)
- xx moyenne
- x faible (difficile à mettre en œuvre / peu acceptée)

Coût de l'action sur les 6 ans de mise en œuvre (hors taxe)

Portée de la mesure :
Réglementaire
Opérationnelle
ou Etude

A savoir si la mesure peut s'appliquer en l'imposant réglementairement, ou si elle est de l'ordre de la mise en œuvre opérationnelle, voire relève d'une étude

Coût estimatif de la mesure sur les 6 ans de mise en œuvre du SAGE

CHAPITRE C : LES MESURES RETENUES DANS LA STRATÉGIE

LES MESURES RETENUES EN STRATÉGIE :

4
AXES
D'ORIENTATION

15
LEVIERS
D'ACTION

68
MESURES

AXE D'ORIENTATION STRATEGIQUE	THEME – LEVIER D'ACTION	NUMEROTATION DES MESURES
GOUVERNANCE	ETUDE, COMMUNICATION SENSIBILISATION, FORMATION	1 à 4
	PILOTAGE DU SAGE	5 à 8
	AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE DE LA QUALITE DE L'EAU	9 à 12
HYDROLOGIE, MORPHOLOGIE, MILIEUX AQUATIQUES	TETES DE BASSIN-VERSANT	13 à 15
	COURS D'EAU	16 à 23
	ESPECES INVASIVES	24
	ZONES HUMIDES	25 à 32
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	INONDATIONS	33 à 40
	BOCAGE	41 à 47
	GESTION DES EAUX PLUVIALES	48 à 51
USAGES	PRATIQUES AGRICOLES	52 à 57
	PRELEVEMENTS	58 à 60
	PESTICIDES (PARTICULIERS ET COLLECTIVITES)	61 à 63
	PLANS D'EAU	64 à 66
	ECONOMIE D'EAU	67 et 68

CHAPITRE C : LES MESURES RETENUES DANS LA STRATÉGIE

LES MESURES RETENUES EN STRATÉGIE :

AXE
PRIORITAIRE

GOUVERNANCE
(Pilotage, Sensibilisation, Organisation, Planification)

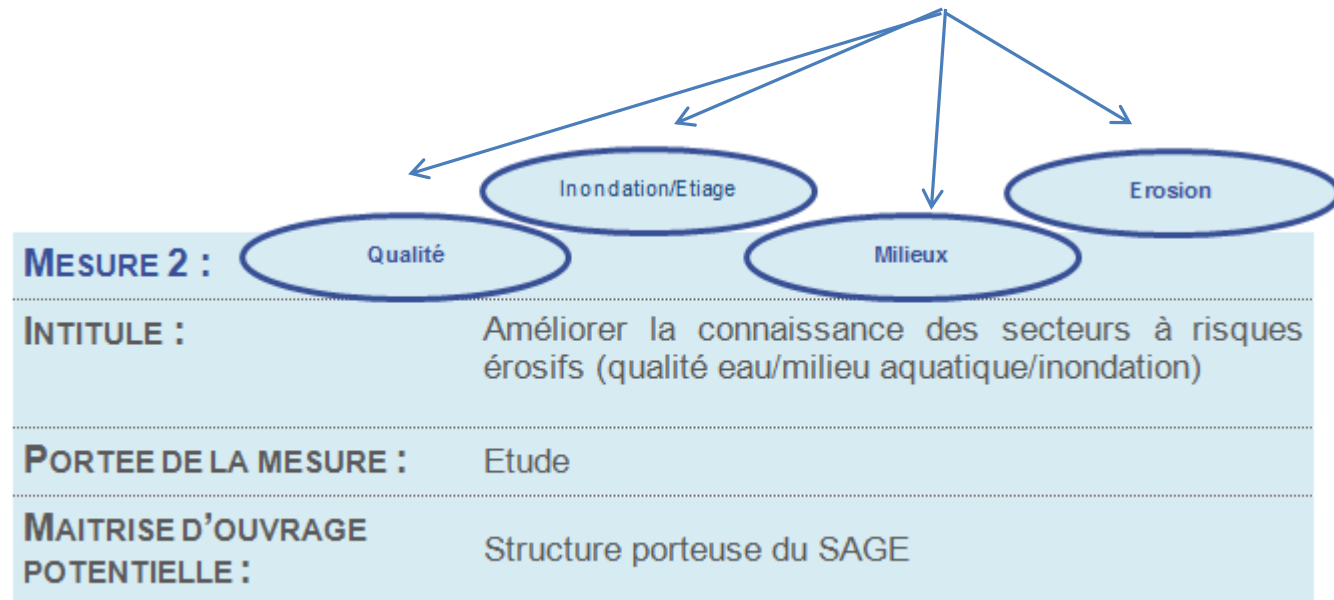


THEME
PRIORITAIRE

ETUDE, COMMUNICATION, SENSIBILISATION, FORMATION
(suivis, évaluation, recueil données existantes)



Enjeux auxquels
répond la mesure



CHAPITRE C : LES MESURES RETENUES DANS LA STRATÉGIE

LES MESURES RETENUES EN STRATÉGIE :

Remarques reçues à l'issue du bureau :

1) **UFC Que Choisir :**

« Pesticides agricoles »

→ nouvelle mesure dans les pratiques agricoles

2) **Agence de l'Eau Loire-Bretagne :**

De nombreuses contributions (commentaires sur chaque mesure) qui permettront de préciser la rédaction des dispositions et articles en phase suivante.

Certaines remarques sont proposées dès la stratégie, soumises à la CLE du 5 juillet 2016.

CHAPITRE C : LES MESURES RETENUES DANS LA STRATÉGIE

LES MESURES RETENUES EN STRATÉGIE :

AXE
PRIORITAIRE

GOUVERNANCE
(Pilotage, Sensibilisation, Organisation, Planification)



THEME
PRIORITAIRE

ETUDE, COMMUNICATION, SENSIBILISATION, FORMATION

(suivis, évaluations, recueil données existantes)

4 mesures, dont :

- améliorer la communication sur certaines thématiques environnementales (érosion, eau potable)
- donner un rôle central à la structure porteuse du SAGE
- utiliser les élus pour transmettre l'information en local

THEME : PILOTAGE DU SAGE

4 mesures, dont :

- pérenniser la structure porteuse du SAGE
- accompagner les MOA locales dans leur compétence (GEMAPI...)
- créer un lien avec d'autres éléments : syndicats d'eau potable, documents d'urbanisme

THEME : AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE DE LA QUALITÉ DE L'EAU

4 mesures, dont :

- poursuivre les suivis existants et élargir le réseau pour les pesticides
- améliorer la connaissance sur certains rejets spécifiques (industrie, navigation)

CHAPITRE C : LES MESURES RETENUES DANS LA STRATÉGIE

LES MESURES RETENUES EN STRATÉGIE :

AXE 2

HYDROLOGIE, MORPHOLOGIE, MILIEUX AQUATIQUES



THEME
PRIORITAIRE

TÊTES DE BASSIN-VERSANT (SOURCES)

3 mesures, dont :

- communiquer sur le rôle des têtes de BV
- renaturer des têtes de BV ciblées au préalable comme prioritaires

THEME : COURS D'EAU (*continuité écologique, restauration/entretien, morphologie, ouvrages*)

8 mesures, dont :

- centraliser les données, établir des référentiels homogènes, et sensibiliser
- entretenir et restaurer (« règle » sur les bonnes pratiques) les cours d'eau, et assurer le suivi de ces actions
- accompagner la gestion des ouvrages
- rectification : ajout mesure 16b « compléter l'inventaire DDT des cours d'eau selon la méthode homogène »

THEME : ESPÈCES INVASIVES

1 mesure : améliorer la mise en réseau sur la gestion des espèces invasives

THEME : ZONES HUMIDES

8 mesures, dont :

- réaliser des inventaires via des méthodes homogènes
- préserver et restaurer
- communiquer, créer des partenariats...

CHAPITRE C : LES MESURES RETENUES DANS LA STRATÉGIE

LES MESURES RETENUES EN STRATÉGIE :

AXE 3

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE,
Gestion (préventive et curative) des évènements naturels et anthropiques



THEME
PRIORITAIRE

INONDATIONS

(gouvernance via le SAGE)

8 mesures, dont :

- améliorer la prévention, la gestion de crise
- inventorier, préserver et restaurer les zones d'expansion des crues
- réduire la vulnérabilité via les documents d'urbanisme

THEME : BOCAGE (LUTTE CONTRE L'ÉROSION)

7 mesures, dont :

- réaliser un inventaire selon une méthode homogène
- sensibiliser
- classer dans les documents d'urbanisme pour protéger
- inciter à entretenir l'existant et à replanter

THEME : GESTION DES EAUX PLUVIALES

4 mesures, dont :

- mettre en œuvre des techniques alternatives
- limiter l'imperméabilisation
- traiter les eaux pluviales au-delà du réglementaire en vigueur (antérieur à la loi sur l'eau...)
(rédaction à préciser en phase suivante, selon le secteur et le seuil visé)

CHAPITRE C : LES MESURES RETENUES DANS LA STRATÉGIE

LES MESURES RETENUES EN STRATÉGIE :

AXE 4

USAGES via la gestion qualitative et quantitative



THEME
PRIORITAIRE

PRATIQUES AGRICOLES (DONT PESTICIDES AGRICOLES)

6 mesures, dont :

- communiquer sur les retours des réseaux existants
- accompagner à la mise en œuvre de nouvelles techniques respectueuses de l'environnement (notamment à la **réduction des pesticides –mesure 53-**, à l'agriculture biologique...)

THEME : PRÉLÈVEMENTS

3 mesures, dont :

- définir les volumes prélevables
- poursuivre les mesures de protection des captages (**mesure 59 à modifier : garantir une MOA sur chaque captage prioritaire et mettre en place, ou poursuivre...)**

THEME : PESTICIDES (PARTICULIERS ET COLLECTIVITÉS)

3 mesures, dont :

- informer, et accompagner à l'application de la loi Labbé

THEME : PLANS D'EAU

3 mesures, dont :

- réaliser un inventaire de l'existant et imposer des restrictions pour la création de nouveaux

THEME : ECONOMIE D'EAU

2 mesures, dont :

- encourager les économies, notamment via la récupération des eaux de pluies

Ci

Récapitulatif des remarques :

THEME : COURS D'EAU

- entretenir et restaurer (NB : « règle » sur les bonnes pratiques) les cours d'eau
- rectification : ajout mesure 16b « compléter l'inventaire DDT des cours d'eau selon une méthode homogène (définie en mesure 16) »

THEME : GESTION DES EAUX PLUVIALES

- traiter les eaux pluviales au-delà du réglementaire en vigueur (antérieur à la loi sur l'eau...)
(NB : rédaction à préciser en phase suivante, selon le secteur et le seuil visé)

PRATIQUES AGRICOLES (DONT PESTICIDES AGRICOLES)

- mesure 53 ajoutée « Accompagner les agriculteurs dans la réduction de l'usage des pesticides, notamment en communiquant les retours d'expérience des divers réseaux DEPHY... (cf. mesure 52) »

THEME : PRÉLÈVEMENTS

- mesure 59 à modifier : « garantir une MOA sur chaque captage prioritaire Grenelle et mettre en place, ou poursuivre, les programmes de lutte contre les pollutions à l'échelle des aires d'alimentation de captage (AAC) »

Tour de table → validation de la stratégie

Prochaines étapes :

- Bureau de CLE le mardi 6 septembre 2016

2 notes techniques annexes à la stratégie :

- Travail sur les objectifs quantifiés (*objectifs à fixer sur les paramètres quantifiables : taux d'azote, phosphore, pesticides, taux d'étagement*)
- Analyse économique

- CLE fin 2016

Rapport en version finale

+ notes techniques annexes

+ synthèse pédagogique

→ Vers la phase de « rédaction » :

- Note de planification de la phase de rédaction pour accompagner l'IIBS dans cette transition
- Phase suivante : traduction des mesures retenues dans les documents du SAGE :
 - Règlement
 - PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable)



sage
Sarthe Aval

Commission locale de l'eau • Sage Sarthe Aval

27 bd. de Strasbourg • BP 268 • 61008 Alençon CEDEX
Tel. 02 33 82 22 72 • Fax. 02 33 82 22 73 • agathe.remond@bassin-sarthe.org

www.bassin-sarthe.org



sage

Sarthe Aval

Commission locale de l'eau • Sage Sarthe Aval

27 bd. de Strasbourg • BP 268 • 61008 Alençon CEDEX
Tel. 02 33 82 22 72 • Fax. 02 33 82 22 73 • agathe.remond@bassin-sarthe.org

www.bassin-sarthe.org